



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2016

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Pierre WOLKENSTEIN

M. Gérard TEBOUL

M. Frédéric BICHERON

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Patricia ALBANESE

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Frédéric GERVAIS

M. Éric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FRÉMONT

M. Julien GIRAL

M. Laurent ALIBERT

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

M. Taylan TUZLU

Mme Sandie BARBOT

Suppléants

M. Mihai GUYARD (départ à 12 h 51, procuration à Mme BARBOT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Didier DOUSSET

Mme Marie Pascale MARTEL

M. Patrice DEPREZ (départ à 13 h 05, procuration donnée à M. MONTAGNE)

Mme Jeannick LE LAGADEC

Mme Marie-Pascale MARTEL

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Sonia GUELTON (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Johanna HABIB (procuration donnée à Mme ALBANESE)

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. GIRAL)

M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée à Mme ALBANESE)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Valentin BURR

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. GIRAL)

M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

M. Philippe SABATER (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme Jeanne Marie BOIVIN, Vice-présidente du Conseil d'administration

Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD

M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseur Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par S. AKKARI)

Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université

Mme Anne Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines

M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication

M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant

Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris

M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »

Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE

M. Tami MOURI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche

M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »

M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines

M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et Développement

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Didier GEIGER, chargé de mission ESIFE

M. Dominique LETOURNEAU,

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG

M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim

Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE (représentée par Mme CANAC)

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. Adrien LEVRAT, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Table des matières

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	7
1.1 Point d'information du Président	7
1.2 Intégration du Groupement d'intérêt public « École supérieure Montsouris » en tant que département de la Faculté de Médecine.....	8
2. RESSOURCES HUMAINES :	28
2.1 Subrogation en faveur des personnels non titulaires	28
2.2 Approbation de l'attribution de deux titres de concessions de logement par nécessité absolue de service.....	30
3. QUESTIONS FINANCIERES :	32
3.1 Approbation du budget initial pour l'année 2017.....	32
3.2 Approbation des tarifs des concessions de logement.....	60
3.3 Demande de remises gracieuses et sorties d'inventaire	61
3.4 Information sur le budget sûreté de l'établissement.....	66
4. OFFRE DE FORMATION :	70
4.1 Tarification de diplômes universitaires	70
4.2 Approbation de deux dossiers de demande de subventions européennes du programme opérationnel FEDER.....	71
5. POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ.....	72
6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 24 JUIN 2016, 8 JUILLET 2016 ET 16 SEPTEMBRE 2016	75
Question diverse	76

La séance est ouverte à 9 h 45 sous la présidence de M. MONTAGNE.

M. LE PRÉSIDENT. – Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'administration. Merci à toutes et à tous d'être présents.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT. – Le premier point est un point d'information qui relève de deux éléments : le classique feuillet I-SITE et des liens avec la ComUE.

Je vous rappelle que le dossier du projet I-SITE, qui se concentre sur une thématique de vie durable et sur les institutions de la cité Descartes, de l'école d'ingénieur ou de l'école d'architecture sur le territoire Est francilien, a été déposé le 29 novembre dernier avec un établissement cible qui regroupera l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, l'ESIEE, l'IFSTTAR, l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris ainsi que deux autres écoles d'ingénieurs. La présentation de la gouvernance de ce projet a permis d'indiquer que cette université cible est associée à l'École nationale des Ponts et Chaussées dans un consortium qui sera chargé de rédiger les appels d'offres qui pourraient émaner de l'obtention du projet I-SITE et de sa validation sur un plan international.

Sur ces appels d'offres, un certain nombre d'interrogations avaient été exprimées par des enseignants-chercheurs de l'UPEC qui ont donc été discutées et un point d'entente a été trouvé sur les modalités de participation de l'UPEC dans le cadre de ce projet I-SITE.

Le dépôt de projet a été fait et le calendrier fait que l'audition aura lieu probablement mi-février avec une décision dans la semaine qui suit, une réponse du Jury international qui sera rendue publique probablement dans la dernière semaine du mois de février.

La question qui se pose sur la gouvernance a également fait l'objet d'une réflexion d'un ministère qui a avancé un amendement sur la loi Paris, et éventuellement sur la possibilité d'imaginer des établissements qui auraient un statut un peu particulier notamment sur le territoire de l'Île-de-France. Cette proposition, si elle a été faite, pourrait effectivement être utile pour des projets du type Paris-Saclay, mais également pour la ComUE UPE dans le cadre de la gouvernance proposée de l'I-SITE qui, à mon avis, sera tout de même l'objet de questions de gouvernance par le Jury international.

Après des discussions et une annonce qui dataient simplement de 24/48 heures — ce qui a été voté hier —, nous avons maintenant cet amendement en main qui indique que les établissements et les ComUE dans leurs transformations pourraient disposer d'un délai allant jusqu'à dix ans pour que

chacun puisse conserver ses personnalités morales avant un processus de fusion.

Par ailleurs, nous avons reçu deux bonnes nouvelles cette semaine au niveau des domaines d'intérêt majeur de la Région. La Région a délibéré sur les projets qui sont retenus dans le cadre de cet appel à projet et a validé notamment un projet avec lequel nous sommes co-porteurs avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort et l'ANSES sur la santé globale. C'est un réseau fédérateur au sein duquel l'UPEC sera impliquée.

Un deuxième domaine d'intérêt majeur a été validé en émergence, c'est-à-dire avec une période probatoire de deux ans sur la qualité de l'air. L'UPEC est le principal porteur de ce projet qui s'adresse très largement au territoire de l'Île-de-France. La question est particulièrement d'actualité dans le cadre de la circulation alternée que l'on vit depuis quelques jours.

Ce sont d'excellentes nouvelles qui vont nous permettre de mener une politique scientifique dans le domaine de l'environnement et dans celui de la santé globale qui valident nos démarches politiques.

Au-delà de ces informations, je voulais également signaler le départ prochain d'Emmanuel BOSIO. Vous voulez peut-être dire un petit mot pour parler de vos projets d'avenir.

Mme BOSIO. – Je vais devenir la nouvelle responsable logistique du Campus Centre au sein du service patrimoine. Je serai donc un peu plus auprès des étudiants.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. – Je souhaitais également vous présenter une personne qui a rejoint la Direction des Affaires juridiques et générales depuis quelques jours, Adrien LEVRAT. Je vous laisse vous présenter.

M. LEVRAT. – Bonjour. Je m'occuperai dorénavant des Conseils d'administration. Je suis très heureux de vous rejoindre à l'UPEC.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions ou des remarques sur ce premier point ?

Passons au point 2 de la vie de l'établissement.

1.2 Intégration du Groupement d'intérêt public « École supérieure Montsouris » en tant que département de la Faculté de Médecine.

Je laisse Christophe BASQUIN et Dominique LETOURNEAU vous présenter ce point.

M. BASQUIN. – Merci. Nous le ferons effectivement à deux voix avec Dominique LETOURNEAU et cette

intervention à deux voix témoigne d'ailleurs de l'excellent travail de partenariat fait sur ce dossier depuis des mois entre l'UPEC et le GIP École supérieure Montsouris.

Quels sont l'objet et la finalité de la démarche ? Il s'agit de procéder à l'intégration du GIP Montsouris et de ses activités comme département de la faculté de Médecine de notre université. Pour bien comprendre les raisons de cette proposition, il importe de vous rappeler ce qu'est le GIP.

Le GIP Montsouris, comme tous les GIP, fédère un certain nombre de partenaires. Il fédère en l'occurrence des acteurs majeurs et reconnus du monde de la santé, de la mutualité — notamment la MGEN —, l'UPEC, la fondation Avenir, la Fédération nationale de la Mutualité de la Fonction publique et j'oublie encore un ou deux autres organismes mutualistes. Ce GIP travaille depuis une quinzaine d'années sur des activités de formations initiales et continues en faveur du monde de la santé, du monde hospitalier, du monde paramédical.

Parmi les activités de formation les plus emblématiques de cette structure, nous trouvons notamment la formation des cadres de santé qui est extrêmement importante pour doter les hôpitaux et structures hospitalières d'un encadrement intermédiaire. Nous y trouvons également beaucoup de formations continues et, j'insiste, des formations en partenariat entre le GIP et l'UPEC, qu'il s'agisse de DU directement inscrits au niveau de la faculté de Médecine ou qu'il s'agisse d'un Master de *management* des organisations de santé habilité au niveau de notre université, au niveau de la faculté de Sciences et de Gestion, et plus spécifiquement au niveau de notre IAE. Ce sont donc des partenariats anciens et le GIP est un opérateur reconnu dans le monde de la formation de la santé et des cadres de santé en particulier.

Pourquoi cette proposition consistant à intégrer ce GIP au sein de notre université, plus spécifiquement de notre faculté de Médecine ?

Cette proposition est faite pour deux raisons essentielles, la première étant une évolution structurelle des UFR de Médecine. Les UFR de Médecine sont, comme leur nom l'indique, des UFR au sein desquelles on forme les médecins, mais de plus en plus, ces structures s'ouvrent à la formation du paramédical. Les formations d'infirmières, par exemple, le sont depuis quelques années, et aujourd'hui, pratiquement toutes les formations paramédicales sont régies pédagogiquement par le LMD.

La deuxième raison résulte des partenariats anciens et fructueux entre l'UPEC et le GIP Montsouris. Cette proposition vise à confirmer toute la force de ce partenariat pédagogique.

Je soulignerai, même si comparaison n'est pas raison, qu'une mesure de même nature est intervenue il

y a quelques années puisque l'institut d'ergothérapie, suivant la même logique juridique, a été également intégré à la faculté de Médecine.

Quelles en sont les procédures ?

La mesure d'intégration se traduira par une convention entre les instances décisionnaires du GIP et le Président de notre université. Vérification récente faite auprès du ministère, il n'y a pas nécessité d'intervention de décret prise après avis du CNESER, pas plus qu'il y a nécessité d'arrêté ministériel. Pourquoi ? Sans doute parce que notre ministère est dans des logiques de simplification. Nous n'avons pas besoin d'établir un texte de portée nationale puisqu'à la date d'intervention de la mesure, le 26 juillet, le GIP sera dissous. Il serait nécessaire d'obtenir une autorisation ministérielle prise après avis du CNESER s'il y avait une intégration au sens plein du terme. Nous sommes ici sur des procédures relativement simples.

Au niveau des organes statutaires de chaque partenaire, les choses sont les suivantes :

- le Comité technique de notre université a donné un avis favorable lors de sa réunion du 4 novembre.
- le Conseil d'administration du GIP Montsouris a délibéré favorablement le 30 novembre.
- notre Conseil d'administration est donc saisi aujourd'hui et l'Assemblée générale du GIP sera amenée à se prononcer le mardi 20 décembre en soirée.

La date d'effet de la mesure que nous vous proposons est celle du 26 juillet 2017. Pourquoi cette date ? C'est la date à laquelle le GIP aura atteint sa durée d'exercice légal.

À gros traits, les stipulations de la convention seront les suivantes : à effet du 26 juillet, notre université, au travers de la faculté de Médecine, reprend les activités du GIP ainsi que ses biens immobilisés et non immobilisés.

Quant aux personnels, la situation est la suivante : pour des raisons techniques, la mesure de reprises sera anticipée au 1^{er} juillet. Sur 8 collaborateurs, 7 seront pris :

- 5 en qualité de contractuels de l'université.
- 2 personnels sont fonctionnaires de la Fonction publique hospitalière. Il sera donc mis un terme à leur détachement auprès du GIP et un nouveau détachement auprès du GIP sera prononcé par les instances du ministère de la Santé.
- 1 collaborateur ne sera pas repris puisqu'il a un projet de formation et un autre projet

professionnel dans le monde de la mutualité.

- à la date du 26 juillet, les instances dirigeantes du GIP nommeront un liquidateur qui aura pour mission de mener à leur terme toutes les procédures en cours au niveau du GIP, les conventions, de gérer tous les droits et obligations ou dispositifs juridiques en cours.
- au terme de la procédure de liquidation, les membres fondateurs du GIP étudieront la possibilité d'attribuer une partie de leurs apports à l'université de Créteil, et dans le même esprit, ils étudieront la possibilité d'attribuer tout ou partie du solde de trésorerie existant à l'issue de la procédure de liquidation à notre université — qui a donc une position favorable d'ouverture de nos partenaires pour nous soutenir encore davantage au terme de la procédure de liquidation.

Tout a été travaillé juridiquement à l'université ainsi qu'au GIP Montsouris et je me réjouis vraiment de la qualité du partenariat et de la qualité du travail en commun mené sur le plan technique et dans un bel esprit de coopération.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour résumer les traits forts de ce projet.

M. LETOURNEAU. – Je vais refaire une parabole, et je m'en excuse, mais finalement, ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de nous donner un retour sur un projet qui a été initié il y a 28 ans. 28 ans plus tôt, la faculté de Médecine de Créteil avait obtenu l'habilitation pour une Maîtrise de Sciences et Techniques en Santé Mentale qui était une des toutes premières en France. C'était donc une formation universitaire pour des paramédicaux en reprise d'études.

Pour des raisons de développement, la question s'est posée en 1992 et, à ce moment-là, la volonté de développement a consisté en la recherche de partenaires. Montsouris tout simplement parce que la mutualité était sur le projet de développement et de transformation de la cité universitaire de Montsouris qui s'est proposée d'accueillir cette activité-là.

C'est un Groupement d'intérêt public tout simplement parce qu'il a été souhaité d'emblée une association entre des partenaires mutualistes qui assuraient la dotation de l'apport en capital et l'université, partie prenante à part entière.

Nous avons fait évoluer la Maîtrise en Santé mentale vers un IUP Ingénierie de la Santé, toujours attaché pédagogiquement et techniquement à l'UFR de Médecine. Nous avons obtenu l'agrément d'un IFCS — une formation des cadres de santé — sous tutelle du ministère de la Santé, qui est le niveau post-formation initiale à destination de la formation à l'encadrement. Nous avons également eu le souci, à la fois en amont et en aval des formations diplômantes, de développer de la formation

continue.

Pour des raisons d'évolution, certains membres initiaux ont souhaité, à l'issue des 20 ans du GIP, se mettre un peu en retrait, d'autres étaient partants pour un projet avec l'université et, finalement, nous proposons aujourd'hui de boucler une histoire pour en ouvrir une autre puisque la problématique de « l'universisation » des professions paramédicales est bien avancée avec les formations débouchant sur l'exercice paramédical. Il s'agit en fait de créer l'étape n° 2 : le niveau Master pour le *management* et les formations complémentaires sur les pratiques avancées. Une troisième étape existera certainement afin d'avoir une vraie formation des professions paramédicales à tous les niveaux, comme c'est le cas dans de nombreux pays — la France accusant ici un retard certain.

Nous cherchons donc à boucler un partenariat initié il y a 28 ans et créer les conditions d'une nouvelle histoire.

M. LE PRÉSIDENT. – Je donne la parole à M. GUYARD.

M. GUYARD. – Je vous remercie pour cette présentation. J'aurais tout de même quelques remarques à vous faire.

Les documents qui nous ont été fournis résultent en un Power Point de seulement quatre planches. C'est un peu maigre pour intégrer tout un département, qui reste une bonne chose pour notre université, sur la base de quatre planches dont une contenant seulement un titre et une conclusion. Cela ne nous aide pas à nous faire la représentation la plus juste possible.

Sur une de ces planches est mentionné le fait que l'Université Paris-Est-Créteil paiera les intervenants occasionnels à partir de juillet 2017 — si j'ai bien compris. Comme nous ne disposons pas d'autres informations, j'ai dû me résoudre à aller chercher la plaquette de formation de l'ESM dans laquelle figurent 160 intervenants.

Première question : que sont des intervenants occasionnels ? Est-ce que cela veut dire que ces intervenants vont venir une fois, deux fois, trois fois, peut-être moins ? Par ailleurs, quel en sera le coût en masse salariale ?

La deuxième partie de mon intervention sur laquelle je conclurai concerne le patrimoine immobilier. Comment allons-nous gérer ce patrimoine immobilier de 512 mètres carrés pour les salles de cours et les bureaux ainsi que 98 mètres pour le reste ? Ces locaux sont loués ; combien cela va-t-il nous coûter ?

J'aurais vraiment apprécié avoir ces réponses dans le Power Point car beaucoup de questions restent en

suspens.

Je vous remercie.

M. BASQUIN. – Je vais vous donner un certain nombre d'éléments de réponse.

En ce qui concerne le premier point, je prends acte de votre observation.

En ce qui concerne le deuxième point sur les intervenants extérieurs, il faut bien sérier les choses dans le temps. Ces intervenants extérieurs qui travaillent dans le cadre des activités du GIP au titre de la présente année universitaire 2016–2017 seront rémunérés par le GIP. Si, le 26 juillet, il reste des choses à payer à ce titre, c'est le liquidateur sur le fonds du GIP qui assurera les paiements.

C'est l'université de Créteil, via la faculté de Médecine, qui aura la maîtrise pédagogique et financière du dispositif. Nous avons la possibilité et non l'obligation d'avoir recours à ces intervenants extérieurs. Nous avons également la possibilité de nous appuyer sur nos propres enseignants et nos propres enseignants–chercheurs, il n'y a donc là en aucune façon nécessité d'employer de nouveau et systématiquement tous ces intervenants. À ce propos, je tiens à dire que la plupart des formations sont continues et n'ont pas nécessairement récurrence dans le temps. C'est donc en fonction des formations continues qui seront mises en place que les intervenants extérieurs seront telle ou telle année engagés sur telle ou telle proportion.

Pour ce qui concerne ensuite la formation des cadres de santé et des formations de Masters, nous sommes plutôt sur des formations structurelles pour lesquelles des équipes pédagogiques sont bien connues même si, marginalement, elles peuvent connaître des évolutions.

En tous les cas, l'université de Créteil n'est pas liée nécessairement par tous les engagements qui ont été pris pour l'année 2016/2017. L'université de Créteil aura la maîtrise de dispositif pédagogique. Il est cependant tout à fait positif que le GIP mette à disposition son fichier d'intervenants. Cela constitue une richesse, une véritable ressource de compétences dans laquelle nous pourrions puiser autant que de besoin.

Sur le troisième point qui concerne l'immobilier, effectivement, ces formations existent. Elles existent actuellement dans un bâtiment à Créteil, Les Gémeaux. Il est utilisé depuis plusieurs années par le GIP. L'idée serait de le reprendre. Pour ce qui est des procédures juridiques, nous sommes en train de les caler avec l'administration départementale des services fiscaux ainsi que les services du GIP, deux modalités seront mises en œuvre sous le contrôle de l'administration des services fiscaux. Juridiquement, il est peut-être possible de reprendre le bail dans les mêmes termes, il sera en quelque sorte cédé à titre gratuit par le GIP. Si ce n'est pas possible juridiquement, nous pourrions reprendre ce

bail ou rechercher d'autres locaux, en tout cas les choses sont suivies très précisément sur le plan juridique et sous contrôle des services fiscaux qui ont la charge en France de toutes les questions domaniales des services de l'État et de ses établissements publics.

M. GUYARD. – Je ne doute pas des services fiscaux qui font un bon très bon travail, mais aujourd'hui, puisque vous nous demandez de voter l'intégration du GIP ESM, ce qui aura une conséquence dès la rentrée 2017, pouvons-nous au moins disposer de chiffres ? Combien cela va-t-il nous coûter etc. et ce, même si ces chiffres restent flous — selon le nombre d'intervenants que nous prendrons comme vous l'avez si bien dit ? L'ESM, si j'ai bien compris leur plaquette de formation, utilisait beaucoup ces intervenants extérieurs pour leur formation comme plus-value, et apparemment, nous allons nous aussi beaucoup les utiliser dans ce même esprit. Disposons-nous de chiffres, un coût prévu, un BP etc. ?

M. BASQUIN. – Nous avons deux éléments de formation :

– des formations structurelles qui existent et qui sont donc prises en compte dans nos budgets depuis longtemps. Le Master *Management* des formations de santé existe à l'UPEC depuis longtemps. Les DU du secteur santé existent à l'UPEC depuis longtemps.

– des formations continues et je dirais que le volet d'offres des formations continues varie d'une année sur l'autre et dès lors que nous mettons en place une action de formation continue, nous avons l'obligation de l'équilibrer. La formation continue dans le monde universitaire doit s'équilibrer en ressources et en produits.

M. LE PRÉSIDENT. – Je voudrais signaler qu'un certain nombre d'intervenants considérés jusque-là comme extérieurs seront désormais « intérieurs », si je puis dire, puisqu'un grand nombre de ces 160 intervenants sont des enseignants-chercheurs de l'UPC, de l'IAE de Médecine.

M. LETOURNEAU. – Je voulais revenir sur les formateurs occasionnels.

Ce sont des contrats de droit privé qui partent de la rentrée de septembre jusqu'au mois de juin et qui ne bénéficient pas d'engagement au-delà de cette période. Nous remettons les compteurs à zéro et les formateurs occasionnels sont systématiquement recrutés à partir du moment où les besoins pédagogiques ne vont pas être couverts par les formateurs permanents et par les contributions des universitaires.

C'est un levier qui reste intéressant dans la mesure où certains profils de formateurs occasionnels donnent une vraie valeur ajoutée aux formations ; nous sommes dans le marché de la formation continue, un secteur extrêmement concurrentiel, nous devons donc être capables d'offrir une diversité

d'intervenants pour intéresser des étudiants à nos cursus. Nous restons toujours dans les règles de rémunération qui s'appliquent à l'université.

M. LE GOFF. – Bonjour, Monsieur le Président.

Je voudrais féliciter la faculté de Médecine et l'UPEC pour ce beau projet d'intégration du GIP en tant que département de la faculté de Médecine. C'est un projet ambitieux, intéressant, il existe un marché très porteur qui est effectivement assez enthousiasmant pour l'UPEC.

Je rejoins l'étonnement formulé tout à l'heure sur le côté assez « squelettique » du document soumis au CA pour prendre une décision soumise à un vote aujourd'hui. Je tiens à souligner que la décision n'est pas juste une régularisation administrative ou technique et fiscale, c'est une décision qui a un impact financier en termes de ressources humaines ou encore en termes pédagogiques et administratifs. Elle est multidimensionnelle et ne concerne pas que la faculté de Médecine et elle aurait peut-être méritée d'être, si pas débattue, du moins présentée en Comité de direction.

Le Comité technique s'est prononcé sur base d'éléments d'informations tout à fait partiels. Certains éléments pédagogiques auraient pu au moins être exposés à la CFVU sur les perspectives d'évolution des formations.

Quant aux formations, les DU ont été évoquées, les Masters portés par l'IAE Gustave Eiffel, un institut de formation des cadres de santé. Les enjeux des formations qui relèvent de la faculté de Médecine et celles qui relèvent de la faculté de Sciences économiques et de Gestion auraient mérité d'être actés par la CFVU et annexés au projet — d'autres volets que les volets strictement financiers ou techniques ont été proposés aujourd'hui.

En ce qui concerne les transferts de personnels, certains personnels administratifs vont basculer vers l'UPEC avec un coût de masse salariale chargée de 500 000 à 600 000 euros. Cette augmentation est pérenne sur la masse salariale de l'université. Ce qui aurait pu être intéressant pour l'ensemble des composantes et des Directions de l'université aurait été de savoir ce que cela va engendrer comme décisions en termes de gestion de la masse salariale dans les années à venir. Nous avons une augmentation soudaine qui, à ma connaissance, n'a pas été exposée au sein de la campagne d'emplois alors même que la campagne d'emplois dans les propositions de créations intégrait un poste administratif à la faculté de Médecine. Nous voyons dans le cas présent que plusieurs postes administratifs intègrent la faculté de Médecine et cela aurait mérité un débat. Et sachant que les formations sont portées en large partie par l'IAE, évoquer la manière de distribuer ou d'articuler ces supports administratifs était également un point qui aurait mérité un débat.

Par ailleurs, en dehors de l'aspect financier, ces personnels ne sont pas tout à fait payés sur les mêmes grilles que celles de l'UPEC. Sur un autre volet de l'aspect RH, je voudrais évoquer les conditions de travail et les charges de travail des personnels du GIP.

Les conditions de travail et la charge de travail des personnels du GIP sont notoirement différentes de celles des personnels administratifs des composantes. Quelles mesures ont été prises pour réduire l'écart entre la charge de travail ou l'écart entre les conditions de travail des uns et des autres ?

C'est un point qui, là aussi, n'a pas été évoqué, à ma connaissance. Je ne reviens pas sur les vacataires.

Le modèle économique du fonctionnement du GIP était une chose, celui du département à venir en est une autre. Lors du Comité technique, le DGS a évoqué par exemple une réduction des coûts de personnels au fur et à mesure des changements de statut des personnels. Comment va se distribuer cette amélioration de diminution des charges liée aux formations concernées ?

Lors d'un échange avec mon homologue de Médecine, échange très constructif et plutôt optimiste sur l'articulation entre nos deux composantes, des choses éclairantes et rassurantes ont été formulées sur l'articulation des recettes et des dépenses entre les formations porteuses dans une composante et un département au sein d'une autre composante. Ce qui a été dit était très constructif, plutôt optimiste, et il aurait peut-être été bénéfique que ce soit formalisé dans ce qui a été entendu et soumis au vote du CA aujourd'hui.

Mon dernier point consiste en un étonnement de ma part. J'ai assisté au CAC, le Conseil académique, qui a voté le renouvellement de plusieurs personnels associés. Vous savez comme moi comment cela fonctionne : on renouvelle des personnels pour trois ans. De façon assez atypique, un personnel a été renouvelé pour simplement huit mois, en l'occurrence il s'agit de M. Dominique LETOURNEAU. Cela a été voté favorablement au CAC.

Je voudrais savoir si nous devons nous alarmer de cette situation. Y aurait-il un désengagement, un départ ou un désintérêt de ce qui se dessine là ou devons-nous relier ceci à d'autres informations qui sont intégrées par exemple à notre campagne d'emplois ?

Voilà pour les remarques et questions générales que je voulais formuler.

M. BASQUIN. – Je vais vous donner un certain nombre d'éléments de réponse. Sur la dernière question, je serais nécessairement allusif, puisque le Conseil d'administration n'a pas vocation à traiter des éléments nominatifs. Cela étant, je voudrais vous rassurer, nous ne sommes pas dans une logique de désengagement, bien au contraire, et sans pouvoir vous donner d'éléments qui tiennent à la situation des personnes.

M. LETOURNEAU. – Je ne me suis pas présenté, mais je suis maître de conférences associé depuis le 1^{er} janvier 1993 à la faculté de Médecine de Créteil. Mon diplôme tout initial est un diplôme infirmier et j'ai dû être en France le premier infirmier maître de conférences à la faculté de Médecine, et depuis 23 ans, je suis co-partie prenante avec l'université Paris-Est-Créteil. C'était ma présentation à titre personnel afin de situer un peu les choses.

M. LE GOFF. – Merci de nous avoir rassurés.

M. BASQUIN. – Concernant les autres éléments de votre intervention, il est bien prévu un passage de cette importante question à dimension pédagogique lors d'une prochaine CFVU, à savoir la question de la mise en œuvre des formations de l'institut Montsouris dans le nouveau cadre de l'université de Créteil à effet de la prochaine rentrée. Sera traité en particulier un point focal sur le diplôme de cadres de santé qui bénéficie d'un agrément ministériel et d'un agrément conjoint du Conseil régional. L'université sollicitera donc auprès de ses partenaires Conseil régional et État le transfert de cette habilitation du GIP à son bénéficiaire. Les autorités du GIP nous accompagneront dans cette démarche, bien évidemment, ainsi que tous les aspects seront travaillés en CFVU.

Aujourd'hui, ce n'est pas un processus qui s'achève, c'est un processus qui commence. Le Conseil d'administration est amené à se prononcer sur un processus qui se développera dans les années à venir, et les questions de la mise en œuvre de ce département seront donc travaillées dans les prochaines semaines, et bien évidemment, la CFVU aura la part légitime et riche qui lui revient.

Vous avez évoqué, me semble-t-il, deux autres sujets extrêmement importants : celui des circuits internes qui ont vocation à exister et qui concernent tout particulièrement le Master Santé entre la faculté de Sciences économiques et la faculté de Médecine. Je le répète, ce sont des éléments de procédure interne sur lesquelles nous travaillerons. Le travail ne s'achève pas aujourd'hui, il ne fait que commencer et bien évidemment, les deux doyens et les services centraux seront amenés à travailler à l'adaptation et l'optimisation de ces procédures.

Quant aux personnes, ce dossier a fait l'objet d'un traitement extrêmement attentif. Un groupe de travail a fonctionné sous l'impulsion de notre DRH Renaud SIOLY et de nos partenaires du GIP. Des réunions extrêmement approfondies ont eu lieu pour appréhender tous les aspects des questions RH — salaires, congés, statuts.

À compter du mois de juillet prochain, il est important de noter que ces personnels deviendront des collègues de l'UPEC. Ils auront soit des contrats UPEC soit un détachement sur des corps de fonctionnaires de l'État, et seront régis par les mêmes règles que celles des collègues de l'UPEC.

M. LE GOFF. – Deux remarques avant de passer la parole.

Si j'ai bien compris, les votes consultatifs ont lieu après le vote définitif ?

M. BASQUIN. – Non.

M. LE GOFF. – Par ailleurs, il est important de prendre en compte le fait que les formations de *management* de la santé diplômantes restent dans le périmètre de l'IAE et que le développement à venir de l'institut de formation des cadres de santé n'aille pas vers une délivrance de diplômes. C'est un point sur lequel il y avait accord et qui avait été évoqué avec M. DUBOIS-RANDE. À mon sens, il est important d'entendre cela et de le garder en tête.

M. BASQUIN. – Je pense que nous ne nous sommes pas très bien compris. Le consultatif n'interviendra pas après le décisionnel. Je disais que le processus ne s'achève pas aujourd'hui, bien au contraire, il ne fait que commencer, et dès lors que le Conseil d'administration aura délibéré sur les principes et sur les aspects juridiques, le travail pédagogique commencera. La CFVU travaillera donc à la mise en place de ces formations. Ces formations dans le cadre de l'UPEC concerneront l'année universitaire 2017-2018. En revanche, pour la présente année universitaire, elles se feront dans le cadre du GIP. Encore une fois, c'est un travail qui ne fait que commencer aujourd'hui, et ces formations seront délibérées en CFVU — leurs teneurs, leurs modalités d'organisation — dans le cadre plus général de la préparation de la rentrée pédagogique 2017-2018 à l'UPEC.

Pour ce qui concerne les questions de relations internes entre les composantes, le travail reste sans doute à aboutir.

M. LE PRÉSIDENT. – Je souligne par ailleurs qu'au niveau de la composante LLSH qui intervient dans les formations sur les aspects éthiques ou philosophiques, ce travail devra également être mené.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Je souhaitais effectivement intervenir sur ce point. L'UFR LLSH, par le biais notamment de ses philosophes, travaille depuis très longtemps avec le GIP Montsouris et avec la faculté de Médecine. L'intégration du GIP dans la faculté de Médecine est donc saluée par l'UFR. C'est plutôt une bonne nouvelle, cela devrait sans doute simplifier un certain nombre de choses. Nous sommes cependant en demande d'un travail fait à la lumière de ce changement sur les modalités d'inscription des étudiants.

Quant au modèle économique, des discussions avaient été menées précédemment. Ce travail doit inclure l'UFR LLSH outre Médecine et FSEG.

M. BASQUIN. – Vous avez tout à fait raison. Ce sera un travail entre les trois composantes avec le

soutien technique des services centraux. Pas de soucis.

Mme ALBANESE. – Merci beaucoup, Monsieur, pour la présentation de ce projet qui, effectivement, est un projet important en termes de développement des formations paramédicales pour ce champ professionnel mais également pour notre université.

Nous ne pouvons que nous fier aux remarques qui ont été exprimées sur la présentation quelque peu lacunaire des documents qui nous sont transmis sur des aspects juridiques alors que — et vous l'avez évoqué oralement — ce projet implique une reprise d'un certain nombre d'activités, de formations, qui vont causeront des mouvements de moyens et de budgets en termes de perception de recettes et de déploiements de dépenses. Nous ferons également face à une reprise de biens immobiliers qui auront, je l'imagine, un impact budgétaire important.

Ce projet implique enfin une reprise de la masse salariale avec la pérennisation de sept personnels. Nous constatons donc un manque d'informations sur le modèle économique qui sera proposé pour gérer l'ensemble de ces reprises d'activités dans un contexte de restriction budgétaire qui nous a été longuement présenté par l'équipe de Direction.

Je ne crois pas que ces éléments financiers et budgétaires aient été présentés en Commission des moyens, il est donc souhaitable que ces éléments puissent être discutés largement, en particulier celui de la pérennité du modèle économique de cette intégration. Je vous remercie.

M. BASQUIN. – Je prends acte de votre observation. Sans doute à l'avenir faudra-t-il, surtout pour ce type de dossier, vous donner davantage d'éléments écrits, mais il me semble qu'au travers de mon intervention ainsi qu'au travers de celle de M. LETOURNEAU, nous vous avons apporté des informations très documentées, très détaillées sur le modèle économique, sur les personnels, sur les biens.

Si sur tel ou tel aspect, votre information reste toutefois à parfaire, je suis à votre disposition. Mes collègues directeurs de service qui suivent les dossiers sont également disponibles pour vous donner des précisions techniques. Il me semble que ma présentation, celle de M. LETOURNEAU ainsi que les informations apportées dans les réponses données aux différents intervenants ont apporté des éléments de réponse dans la plus grande transparence, et je crois que c'est bien le rôle des réunions du Conseil d'administration que de vous donner des informations, de répondre aux questions des membres de la commission. C'est bien évidemment au travers des débats que nous pouvons parfaire votre demande légitime d'informations.

Mme ALBANESE. – Le seul document dont nous disposons actuellement est un document de deux diapositives sur des aspects juridiques.

M. BASQUIN. – Le compte rendu fera également état des éléments de réponse qui ont été donnés en réponse aux questions et de l'exposé détaillé auquel M. LETOURNEAU et moi-même avons procédé. Toutes les informations que je vous ai données oralement et publiquement seront officialisées dans le compte rendu ; vous disposerez donc d'une trace écrite.

Mme ALBANESE. – Sans pour autant qu'elles aient été discutées en Conseil d'administration.

M. BASQUIN. – Il me semble que le débat est assez approfondi ce matin sur ce dossier.

Mme ALBANESE. – Ce sont tout de même des éléments relativement flous, en particulier en termes d'intégration des personnels.

M. BASQUIN. – Je ne pense pas que l'information qui vous a été donnée est floue. J'y reviens : 8 personnels concernés, 7 intégrés à notre université, 5 sous statut de contractuels, 2 détachements, 1 personne qui ne souhaite pas être intégrée, un groupe de travail entre le GIP et le DRH qui a travaillé toutes les questions dans le détail.

Il me semble qu'au travers des informations que je viens de vous donner, l'information du Conseil est précise et exhaustive.

M. GUYARD. – Je voudrais reprendre ce qui vient d'être dit et essayer de l'appuyer.

Nous sommes favorables à cette intégration, elle ne sera que bénéfique dans le temps pour notre image ainsi que pour notre intégration dans le territoire, mais ce qui me gêne, c'est le sens du travail. Cela revient à dire que la CFVU prépare des documents sur la formation et les lignes universitaires du CA. De cette façon, nous avons au moins un compte rendu de la CFVU au CA, nous pouvons travailler sur un autre débat. Et surtout, sur la Commission des moyens, cela n'a pas été mis à l'ordre du jour. Ce qui me gêne vraiment aujourd'hui, c'est le sens du travail. Nous serons favorables à ce projet et nous voterons en sa faveur, mais vous nous demandez de voter en CA un cadre juridique pour discuter après. Je vais prendre un comparatif qui n'est pas forcément le plus significatif : c'est comme si on disait « votez pour la fusion et on en discute après » ; c'est un peu délicat.

Nous manquons d'éléments, beaucoup d'entre nous se posent des questions sur les conditions de travail, les personnels, les heures ; toute notre maquette en sera changée, ce ne sera pas sans conséquences.

Je demande au nom de la Fédération des Associations de Créteil de bien vouloir reprendre le dossier en vue du prochain CA en le faisant passer en CFVU et nous le soumettre de nouveau au CA suivant.

M. BASQUIN. – Nous ne nous sommes pas très bien compris. J'ai donné un certain nombre d'éléments,

mais je n'ai sans doute pas été assez précis, je vais donc les reformuler.

Premièrement, ce type de dossier n'est pas de la compétence de la Commission des moyens. Deuxièmement, la CFVU ne délibérera pas exactement sur le même objet. Aujourd'hui, l'objet de la délibération est le suivant : le principe de l'intégration du GIP comme département de la faculté de Médecine.

Une fois que ce département sera intégré, il faudra préparer la rentrée universitaire prochaine, parce que les formations dispensées pour cette présente année universitaire se feront dans le cadre du GIP, et c'est seulement à partir de la rentrée 2017 et concernant l'année universitaire 2017-2018 que ces formations seront sous la responsabilité du GIP. Ainsi, la délibération de la CFVU interviendra en toute logique ultérieurement comme élément de mise en œuvre et comme élément de préparation de la rentrée 2017. L'ordonnancement des procédures a donc bien été respecté.

L'intervention de la CFVU n'a pas vocation à préparer directement la délibération du CA de ce jour, elle a vocation à préparer pédagogiquement la prochaine rentrée universitaire au titre de ces formations.

M. GUYARD. – Nous votons en fait sur un groupe GIP de six personnes ? Je voulais simplement comprendre.

M. LETOURNEAU. – Le GIP met aujourd'hui en œuvre en formation continue le Master *Management* et Santé parcours *management* des organisations soignantes. Ce Master est sous la responsabilité de l'université et techniquement de l'IAE puisque le responsable de la mention « *management* sectoriel » est Jean-Paul DUMOND qui est titulaire à Créteil.

Idem pour les DU. La seule formation qui n'entre pas dans le schéma est le diplôme Cadres de santé. Cette formation est une vraie nouveauté, ce sera la première fois en France qu'elle sera réalisée. Pour que ce diplôme soit instruit par les instances de l'université, il faut obtenir en premier lieu l'agrément du transfert du GIP vers l'université.

Les CU et les DU ont été présentés, le Master est tous les ans présenté dans le cadre du contrôle des connaissances. Nous ne faisons donc pas des formations à part, nous faisons une gestion qui est d'ailleurs « juridiquement limite » — et je le dis très directement — parce que le GIP étant en fait distinct juridiquement de l'UPEC aujourd'hui, il ne peut pas organiser des formations sur l'aspect pédagogique de l'UPEC. Il est donc difficile de mettre en cohérence.

J'ai également une liberté de parole parce que je ne suis pas membre.

Mme OLLIVIER-YANIV. – Je serai très brève, Monsieur le Président. Je souhaitais simplement dire qu'une

partie des questions qui ont été posées et qui sont précises témoignent de l'intérêt des administrateurs et de la conscience des administrateurs de l'importance du dossier. Nous sommes nombreux à ne pas découvrir ce qui se passe aujourd'hui compte tenu de la longévité du lien étroit existant entre l'université et le GIP. Je voudrais également remercier M. LETOURNEAU d'être présent aujourd'hui. Pour autant, les administrateurs ont besoin d'une quantité d'informations la plus complète et la plus précise avant le Conseil. Évidemment, les présentations que nous recevons au cours du Conseil sont essentielles, mais les éléments donnés aux administrateurs avant le Conseil sont des points majeurs afin qu'ils puissent faire leur travail du mieux possible. Cela justifie finalement une partie des questions qui ont été évoquées. Merci.

M. LE GOFF. – Afin de lever toute ambiguïté, j'avais ouvert mon propos tout à l'heure en rappelant que ce projet était tout à fait prometteur pour l'UPEC et j'y suis évidemment favorable. Cela fait très longtemps que l'IAE et la FSEG travaillent avec Dominique LETOURNEAU en particulier et avec l'ESM et cela se passe très bien. Donc, aucun souci de ce point de vue-là.

Je reviens sur ce qui a été dit à plusieurs reprises. Le projet vient d'être à l'instant brillamment défendu sur ses aspects pédagogiques. Si nous faisons cette intégration, ce n'est pas pour des raisons fiscales, immobilières ou je ne sais quoi, c'est d'abord parce que cela a du sens pédagogiquement pour la faculté de Médecine. Un d'information préalable à la CFVU me semblait nécessaire pour présenter l'intégralité de la dimension du projet et non pas juste sa validation des formations comme nous le faisons chaque année.

Viennent d'être évoqués les liens avec plusieurs composantes et le fait que l'offre de formation est déjà riche et va s'enrichir, cela aurait au moins mérité au moins d'en informer les élus dont le mandat porte il me semble spécifiquement sur la question des formations. C'est un point important.

Nous intégrons par ailleurs des personnels qui ont sans doute des qualités, et nous en connaissons très bien quelques-uns par le biais des relations de travail plus anciennes avec l'IAE, mais nous les intégrons avec des structures salariales très différentes, et là, je suis heureux de ne pas être le doyen de la faculté de Médecine et encore moins le responsable administratif de la faculté pour gérer ces écarts salariaux au cours des prochaines années.

Enfin, une autre dimension à ne pas oublier, c'est celle de l'intégration dans la cartographie des emplois de l'UPEC des personnels du GIP sur des fiches de postes, des charges de travail qui sont notoirement différentes.

Tout cela doit être réfléchi et je trouve cela a été évoqué un peu rapidement. Je tiens à rappeler

toutefois que je suis favorable à ce projet.

M. BASQUIN. – Sur les aspects RH, je vais répéter ce que je disais à l'instant : les choses ont été très travaillées entre l'université de Créteil et sa DRH d'une part et le GIP d'autre part. Les différences ne sont pas si substantielles que cela, et si nous reprenons des personnels, c'est que leurs missions ont précisément vocation à s'intégrer dans le cadre des métiers qui existent à l'UPEC et dans le cadre des besoins administratifs qui existent à l'UPEC. Nous n'aurions bien évidemment pas repris des personnels qui n'ont pas vocation à trouver aisément leur place au niveau de l'université de Créteil. Tout cela fait l'objet sur plusieurs mois d'un travail extrêmement précis. Si nous reprenons des personnels, c'est que nous en avons besoin et qu'ils ont vocation à prendre aisément et harmonieusement leur place dans le dispositif Ressources humaines de notre université.

Quant à la CFVU, je ne peux que redire ce que j'ai déjà dit : si la CFVU n'a pas été saisie plus tôt, c'est parce que pédagogiquement, nous ne sommes pas sur un dispositif 2016–2017, nous serons sur un dispositif 2017–2018.

M. TUZLU. – Je n'innoverai pas sur le fond de mon intervention car je rejoins les inquiétudes qui ont été évoquées auparavant.

Toutefois, avant de parler du fond du projet, je pense qu'il serait important de discuter de la forme et de la procédure de la présentation du projet. Quand bien même nous avons eu aujourd'hui des éléments le jour même du CA, je pense que nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour nous exprimer et voter sur ce sujet.

Il faut également respecter toutes les instances de l'université, notamment la CFVU, qui doivent donner un avis sur ce qui concerne la formation et le projet en tant que tel de l'intégration du GIP.

À la suite de la présentation du projet et de sa discussion au sein de toutes les commissions, nous pourrions alors demander aux administrateurs de l'UPEC de donner un vote additionnel. Le projet sera présenté à la CFVU qui apportera d'autres éléments et rien ne nous garantit aujourd'hui une cohérence entre le vote du CA et les éléments apportés de la CFVU.

Il est donc important que ce projet soit présenté en amont à la CFVU avec présentation d'éléments supplémentaires par rapport à ce que nous voyons aujourd'hui. Nous n'avons pas d'acte écrit aujourd'hui, simplement la présentation orale que vous nous avez faite tout à l'heure. Nous n'aurons pas de regard sur le compte rendu qui sera fait. Il est important de respecter toutes les instances de l'université et que nous ayons vraiment des débats en amont.

Je tenais à dire que l'UNEF ne peut pas prendre part au vote aujourd'hui en l'état actuel des choses. Il y

a un vice de procédure, nous ne pouvons pas discuter d'un projet qui n'a pas encore été soumis à la CFVU alors que nous parlons de formations. Il faut *à minima* respecter la logique des choses et réunir toutes les instances de l'université.

M. BASQUIN. – Il n'y a aucun vice de procédure, Monsieur, le terme me semble très inapproprié.

Je voudrais simplement rappeler que deux instances de l'UPEC ont déjà discuté largement de ce dossier. Le 26 octobre, à l'unanimité, la faculté de Médecine, au travers de son Conseil de gestion, a délibéré sur cette question et s'est prononcée favorablement à l'unanimité. Le 4 novembre, le Comité technique de l'université a aussi largement débattu cette question et avait émis un avis favorable sur cette procédure. Ces deux votes avaient donc bien eu lieu en amont de la délibération du Conseil d'administration par deux instances majeures de notre université.

M. BASSAGLIA. – Je voudrais juste répéter ce qui a déjà été évoqué par Dominique LETOURNEAU : les formations qui sont faites actuellement dans le cadre de l'ESM sont toutes passées devant la CFVU.

Deuxièmement, la CFVU a tout de même pour vocation d'examiner essentiellement les formations faites par l'UPEC et il me semble que l'argument qui a été évoqué tout à l'heure doit être rappelé, à savoir que tant que l'ESM ne fait pas partie intégrante de l'UPEC, il est difficile pour la CFVU de se prononcer sur la politique de formation de l'ESM. Cela étant, si l'ESM cherche une qualification universitaire, cela peut encore se justifier.

Troisième chose, et je parle sous réserve de ma mémoire qui est un peu vacillante comme vous pouvez le constater aujourd'hui, il me semble qu'au tout début de mon mandat, nous avons justement évoqué le problème de l'ESM sur l'hypothèse si mes souvenirs sont bons — et là, je parle sous couvert d'Olivier Montagne — d'une autre solution qui avait été envisagée initialement pour voir l'évolution de l'ESM par rapport à l'UPEC ; cette solution se révélait en fin de compte irrecevable administrativement parlant. Ceci avait été déjà évoqué en CFVU. Les membres de la CFVU pouvaient poser des questions à ce moment-là à propos de l'avenir.

Tout cela pour dire que ce qui est proposé ici, si j'ai bien compris, c'est effectivement de trouver une structure administrative qui permette de poursuivre et d'étendre la collaboration entre ce qui est actuellement le GIP ESM et l'UPEC. De mon point de vue, pour le moment, cela n'a pas d'influence sur la structure des enseignements faits à l'ESM puisqu'ils sont déjà validés, tout du moins pour ceux pour lesquels l'UPEC engage son nom au niveau de la CFVU. Pour les enseignements à venir, il est bien évident que la CFVU serait sollicitée.

De mon point de vue, bien que je ne sois pas un spécialiste de la législation, j'ai du mal à saisir le

problème d'inversion souligné par certains administrateurs. Je parle ici en tant que vice-Président CFVU et non pas en tant que spécialiste de l'administration.

M. LE PRÉSIDENT. – Je voulais souligner que l'objet en jeu aujourd'hui est bien le principe de l'intégration de l'ESM.

M. WOLKENSTEIN. – Je trouve que le débat est le « symptôme d'un mal français ». Sérieusement, il y a une différence entre ce qu'on appelle la « juridiction » et ce qu'on appelle la « véridiction » ; soyons un tout petit peu adaptables.

Par rapport au vote, je pense avoir été suffisamment convaincu par le cheminement administratif qui nous conduit à proposer aujourd'hui l'intégration du GIP. Les termes « viol des instances » me semblent extrêmement exagérés par rapport à un enjeu purement pédagogique et institutionnel notamment au sein de la faculté de Médecine. Et je remercie un des administrateurs d'avoir d'ailleurs mentionné que le bonheur de notre doyen était en jeu, ce qui me semble légèrement exagéré par rapport aux enjeux.

Soit nous sommes dans une situation où l'université est adaptable et flexible, soit elle est rigide. Ce serait dommage qu'elle soit rigide car nous nous retrouverons dans des procédures éternelles qui nous conduiront dans 25 ans aux mêmes conclusions.

Depuis que je suis conseiller, Dominique LETOURNEAU expose de manière régulière à la faculté de Médecine l'avancée de ce projet qui n'en est pas un mais qui est quelque chose d'effectif dont les éléments pédagogiques ont été votés en CFVU et examinés. Je trouve extrêmement paradoxal ce rejet d'une chance pour l'université, mais j'ai peut-être une vision qui est totalement archaïque quant à l'adaptabilité et la flexibilité de nos instances.

Je souhaite donc que nous votions positivement, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de soumettre ce point au vote : intégration du GIP en tant que département de la faculté de Médecine et l'approbation de la délibération du Conseil de gestion de la faculté de Médecine du 26 octobre.

M. BASQUIN. – La délibération doit avoir ce double registre suivant nos conseils du ministère.

M. LE PRÉSIDENT. – Avant de procéder au vote, lisons les procurations.

M. LEVRAT. – Mme CHEVALIER a reçu procuration de M. CHOUVERT.

M. GIRAL a reçu procuration de Mme CIABRINI et M. TRUDY.

Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de M. HITTINGER et Mme GUELTON.

Mme ALBANESE a reçu procuration de M. MOIGNARD et de Mme HABIB.

M. GUYARD a reçu procuration de M. BURR.

M. PELLET. – Qu'en est-il de la procuration de M. SABATER ?

Mme BOSIO. – Nous ne l'avons pas reçue.

M. PELLET. – Il l'a envoyée hier soir. Avez-vous reçu son message ?

Mme BOSIO. – Non, je ne l'ai pas reçu.

M. PELLET. – Je l'ai sur mon portable. Je vous l'apporte ? D'après ce qu'il me disait, il l'avait envoyé au service juridique. Il est malade en ce moment, il ne va pas bien du tout, il n'a pas de scanner chez lui, raison pour laquelle il n'a pas renvoyé votre formulaire.

Je vous lis le texte pour savoir si c'est recevable juridiquement : « *Bonjour. Par la présente, je donne mandat pour le CA du 16 décembre à Éric Pellet et Véréne Chevalier. Ce message vaut procuration. J'ai informé ce jour par téléphone le service administratif de l'UPEC. Cordialement. Philippe SABATER.* »

Mme BOSIO. – Pouvez-vous nous envoyer le mail ?

M. PELLET. – Ce n'est pas un mail mais un SMS.

M. LE PRÉSIDENT. – Sur base d'un SMS, ce sera un petit peu difficile.

(Discussions simultanées entre les administrateurs)

Je propose de ne pas le prendre en compte pour ce vote. Je suis désolé mais des pouvoirs et des formulaires existent.

M. BASQUIN. – C'est tangent juridiquement.

Mme OLLIVIER-YANIV. – Monsieur le Président, pouvez-vous nous rappeler les termes exacts du vote, car en plus de l'énoncé qui figure sur l'ordre du jour, vous avez évoqué une décision du Conseil de gestion de Médecine du 26 octobre, et à ce stade, je tiens juste à préciser que ma demande est liée à la manière dont je conçois mon travail d'administratrice. Je ne me sens en aucun cas dépositaire d'un quelconque « mal français » qui a été théorisé par je ne sais quel sociologue.

M. WOLKENSTEIN. – Michel FOUCAULT.

M. BASQUIN. – À la demande du ministère qui nous conseille et nous accompagne sur l'orthodoxie de la procédure, les termes de la proposition de vote soumise à la délibération de vote sont les suivants :

« le principe de l'intégration de l'activité du Groupement d'intérêt public Montsouris au sein de l'université de Créteil », et corrélativement, « l'approbation de la délibération du Conseil de gestion de la faculté de Médecine du 26 octobre 2016 ».

Cette délibération a donné un avis favorable à l'intégration. Cet avis est disponible au service juridique et à la faculté de Médecine. C'est extrêmement simple, la faculté de Médecine a donné un avis favorable, unanime à l'intégration.

Nous pourrions vous l'envoyer, si vous voulez. C'est régulièrement archivé dans les services de gestion de la faculté de Médecine ainsi qu'au service juridique de la faculté de Créteil.

M. TUZLU. – Honnêtement, je me pose la question : à quoi je sers aujourd'hui car je n'ai pas tous les éléments pour pouvoir voter ?

M. BASQUIN. – Vous avez tous les éléments, Monsieur.

M. TUZLU. – On me dit d'aller chercher un peu partout les documents, d'aller à la pêche aux documents ; c'est un peu limite.

M. BASQUIN. – Je prends acte de votre intervention.

M. WOLKENSTEIN. – Nous proposons donc un 49-3 ?

(Rires)

Non, attendez, il faut raison garder. À un moment donné, il faut progresser, sinon, nous n'arriverons jamais à rien. Nous sommes dans un blocage qui, à mon sens, peut durer des années, si vous le souhaitez. Alors, allons-y, que cela dure des années !

Personnellement, je vote pour !

M. BASQUIN. – Les termes du vote vous ont été rappelés.

M. LE PRÉSIDENT. – Je propose de procéder au vote.

Qui vote contre ? 0

Des procurations contre ? 0

Qui s'abstient ? 6

Procurations qui s'abstiennent ? 4

L'intégration est approuvée avec dix abstentions.

Je vous remercie.

Nous allons passer au chapitre des ressources humaines. Je vais demander à Renaud SIOLY de venir présenter le point concernant le point de la subrogation en faveur des personnels non titulaires.

2. RESSOURCES HUMAINES :

2.1 Subrogation en faveur des personnels non titulaires

M. SIOLY. – Il s'agit de demander au Conseil d'administration l'autorisation de mettre en œuvre la subrogation, une mesure favorable aux personnels non titulaires de l'établissement.

Quelle est cette mesure ?

La subrogation, c'est la transmission d'un droit de créance, en l'occurrence les droits de créance sont les droits aux indemnités journalières de sécurité sociale que détient l'agent non titulaire au titre de ses congés maladie. Ces indemnités journalières de sécurité sociale viennent en compensation d'une perte de rémunération totale ou partielle lorsqu'il est en congé maladie, conformément à la réglementation au décret 86.83.

Pour des raisons de calendrier, d'organisation de la paie, de réception des pièces administratives, notamment la réception tardive des arrêts maladie, il est impossible aux opérations de se dérouler de manière fluide et cela engendre des difficultés de trésorerie pour les agents, ce qui oblige l'établissement à réclamer des indus auprès des personnels contractuels. Cela crée des situations très délicates pour les agents et pour l'établissement. Cette mesure de subrogation permettrait à l'établissement de réclamer en lieu et place de l'agent ces indemnités journalières de sécurité sociale, et, en contrepartie, la rémunération de l'agent non titulaire est maintenue.

Cela évite tous ces soucis de trésorerie, d'allers-retours, de réclamation de pièces, de réclamation d'indus et facilite la gestion. C'est une mesure de simplification pour l'agent non titulaire, car pour l'établissement en revanche, cela nécessite un travail supplémentaire de rapprochement d'informations. Cela permet en tout cas à l'agent de voir sa rémunération maintenue.

Quels sont les agents contractuels concernés ?

Il s'agit de tous les agents non titulaires de droit public, à l'exception des professeurs associés, des professeurs invités, des vacataires d'enseignement, des contractuels étudiants et des agents de droit privé CAE apprentis.

Avez-vous des questions particulières sur ce principe de subrogation ?

Mme LARRUE. – Parmi les vacataires, nous embauchons également des personnes sur des contrats de recherche avec des ressources spécifiques associées à ces contrats. Or, la subrogation coûte plus cher. Cela veut dire que si nous avons un contrat de recherche, le fait d'avoir une subrogation fait que le coût final du salaire est plus cher que s'il n'y avait pas subrogation.

Ma question est donc la suivante : qui va prendre en charge ce supplément ?

M. SIOLY. – Je ne comprends pas bien le coût supplémentaire.

Mme LARRUE. – Dans la subrogation, il y a le maintien du salaire et le remboursement à l'UPEC des indemnités de maternité.

M. SIOLY. – Ce sont des indemnités journalières.

Mme LARRUE. – Oui, des indemnités journalières. Or, dans ce cadre-là, le remboursement de la sécurité sociale est moins élevé que le coût du maintien du salaire. Je vous parle d'expérience.

Cette différence-là est imputée sur le contrat de recherche. Par exemple si vous faites des prévisions d'embauche d'un post-doc pendant un an, cela veut dire que vous ne bénéficiez pas de cette personne pendant un an mais pendant huit mois. Quand on a un budget limité,

M. SIOLY. – Je suis assez surpris par l'information, il faudrait vraiment regarder de près les cas cités. Personnellement, je n'ai pas d'exemple.

Mme LARRUE. – Je vous parle vraiment d'expérience. Il y a une vraie différence entre ce que rembourse la sécurité sociale et le coût du maintien du salaire.

M. SIOLY. – Je vous propose de regarder précisément ces cas-là et de voir effectivement si cela engendre un écart. A priori, ces questions ne se posent pas par principe, les montants sont équivalents.

M. MAITROT DE LA MOTTE. – Si nous sommes dans une logique de subrogation, l'université prend en fait à sa charge les indemnités immédiatement par les organismes de sécurité sociale, et ensuite, les organismes de sécurité sociale remboursent l'université.

M. SIOLY. – Tout à fait.

M. MAITROT DE LA MOTTE. – Ce qui veut dire que les encaissements et décaissements sont en principe strictement égaux.

Mme LARRUE. – C'est également ce que je croyais, mais d'expérience, je vous dis non, il existe une vraie différence entre les deux.

M. SIOLY. – On regardera de près ces questions. Si vous avez des exemples, je suis preneur pour les examiner.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Je vais aller dans le sens de Corinne. Pour l'établissement, effectivement, c'est totalement neutre et je suis favorable à cette subrogation de l'établissement, mais se pose un autre problème que celui de la subrogation : celui du remplacement de collègues malades. C'est une autre question importante également et qui suppose un surcoût.

M. SIOLY. – Celui du remplacement pendant que les agents sont en congés.

M. LE PRÉSIDENT. – Pas d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ? 0.

Des procurations contre ? 0.

Des abstentions parmi les présents ? 0.

Des procurations d'abstention ? 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Merci, Renaud.

Nous passons maintenant au point concernant l'approbation de l'attribution de deux titres de concessions de logement. Ce point vous sera présenté par Tami MOURI.

2.2 Approbation de l'attribution de deux titres de concessions de logement par nécessité absolue de service

M. MOURI. – Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de parler aujourd'hui de l'attribution d'une concession de logement pour deux nouveaux responsables logistiques de sites.

Deux logements de fonction ont été libérés à la suite des mutations du responsable logistique du site du Campus Centre et du DGSA patrimoine parti cette année. Les deux logements vacants sont situés pour le premier sur le site du Campus Centre, et pour le second, sur le site André Boulle.

Deux responsables logistiques sont en cours de prise de fonction. Il s'agit de Charles ARAMON pour le site du Mail des Mèches qui entrera en fonction au 1er décembre 2016 et de Mme Emmanuelle BOSIO

— que j'ai priée de sortir — qui va devenir responsable logistique du site du Campus Centre à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les deux agents Charles ARAMON et Emmanuelle BOSIO ont formulé une demande d'attribution de logement et s'engagent à exécuter les astreintes pour la continuité de service public et la sécurité des biens et des personnes associés à l'ensemble des sites présents sur Créteil. Leurs demandes ont suivi un circuit qui a fait l'objet d'une formalisation par le service juridique au DGSA Patrimoine, votre serviteur, au Directeur général des Services ainsi qu'à la Direction des Ressources humaines et bien évidemment à la Direction des Affaires juridiques afin d'analyser l'ensemble des pièces du dossier et vérifier que l'ensemble des fonctions qui leur sont confiées répondent bien aux exigences de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

La dernière phase avant l'attribution des logements consiste à vous présenter ces demandes effectuées par M. ARAMON et Mme BOSIO.

À ce stade, je voudrais faire un petit rappel : la notion de « nécessité absolue de service » est liée en fait aux missions qui sont exécutées par ces personnes qui font des missions de sûreté, de sécurité incendie et de coordination des moyens de secours, notamment par délégation, la réquisition des forces de police en cas d'agression lorsque l'université est fermée le soir, le week-end ou pendant les vacances. Ce sont également des missions d'organisation des opérations de dépannage et de mise en sécurité ainsi que des saisines des prestataires de services qui sont eux aussi d'astreinte mais seulement sur appel du coordonnateur administratif.

Cette astreinte est tournante. Nous disposons actuellement de six personnes pour la logistique administrative. Ces agents seront disponibles pendant leur astreinte du lundi à 17 heures jusqu'au lundi suivant à 8 heures et assureront une permanence téléphonique 24 heures/24. En revanche, ils sont astreints à intervenir sur l'ensemble des sites de Créteil sous 30 minutes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais apporter à votre connaissance et je vous remercie. Je suis à votre disposition pour toute question complémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. – Pas de question ?

Je propose que nous passions au vote pour l'approbation de l'attribution de ces deux titres de concession de logement pour nécessité absolue de service.

Qui vote contre ? 0.

Procuration contre ? 0.

Des abstentions ? 0.

Procurations abstention ? 0.

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

Nous passons au troisième chapitre qui concerne les questions financières avec en premier point l'approbation du budget initial pour l'année 2017. Ce point vous sera présenté par Frédéric GERVAIS et Claude PASQUIER.

3. QUESTIONS FINANCIERES :

3.1 Approbation du budget initial pour l'année 2017

M. GERVAIS. – Je voudrais faire une petite introduction pour vous remettre dans le contexte de ce qui s'est passé dans les derniers CA, puisque c'est l'aboutissement d'un feuilleton depuis le mois de septembre.

Cette présentation se fera en deux parties :

- une partie sur le GBCP réalisée par Claude PASQUIER, qui consiste en la concrétisation des orientations budgétaires que je vous ai présentées lors des derniers CA. Je vous rappelle que le 16 septembre, nous avons fait la présentation des enveloppes formations et recherche. Le 14 octobre, nous avons présenté le modèle de dotations et contributions. Et le 25 novembre dernier, nous avons fait un débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, Claude PASQUIER va vous présenter les tableaux GBCP qui ont été présentés devant le Rectorat le 6 décembre dernier.
- une deuxième partie sur le plan annuel de performances. Vous savez que depuis quelques années, nous devons voter aussi un plan annuel de performances de l'établissement, qui est une annexe du budget initial et cette partie vous sera présentée par Christian TUTIN.

Claude, je vous laisse la parole.

Mme PASQUIER. – Le budget 2017 a été arrêté en estimant d'abord les prévisions de recettes pour l'UPEC à hauteur de 238 millions d'euros. Ces 238 millions d'euros se décomposent de la manière suivante : tout d'abord, et pour 84 % de ces recettes encaissables, il s'agit des prévisions de subventions de l'État à hauteur de 199 millions d'euros.

Pour l'essentiel, il s'agit de la subvention pour charge de service public budgétisée à hauteur des

dotations prévisibles 2017 pour 192 millions d'euros dont un peu plus de 171 millions au titre de la masse salariale.

Ont été intégrés bien sûr les éléments de la pré-notification reçus par l'UPEC en date du 16 novembre 2016, puisqu'à ce jour, nous n'avons pas encore les notifications définitives du budget initial. Cette pré-notification identifiait notamment une augmentation de la subvention pour charge de service public, d'une part pour compenser la hausse de la démographie étudiante à hauteur de 1,8 million d'euros, ainsi que la compensation du dégel du point d'indice et du plan PPCR pour 1,6 million d'euros.

Au-delà de cette subvention pour charge de service public, l'État va financer un certain nombre d'opérations dans le cadre du CPER 2015-2020 et pour l'année 2017 est programmé notamment le début des travaux de la dalle de campus centre ainsi que la poursuite de la restructuration et mise en sécurité du bâtiment de Médecine. 6 millions d'euros sont donc prévus dans ce cadre au titre de 2017.

De la même manière, nous avons quelques subventions supplémentaires d'autres ministères à hauteur de 800 000 euros.

En dehors des subventions de l'État, nous allons percevoir d'autres financements publics et également des ressources propres à hauteur d'un peu plus de 38 millions d'euros — 38,54 M€— qui représentent 16 % de nos recettes encaissables au titre de 2017 :

- d'abord, d'autres financements publics, à hauteur de 9,4 millions d'euros dont 2 millions sur des opérations de financement d'actifs là aussi sur le bâtiment de la faculté de Médecine, pour la maison des étudiants à Sénart et également le premier équipement de la Maison des Sciences et de l'Environnement qui sera donc livrée en 2017. Aussi sur ces 9,4 millions d'euros, subventions publiques pour les opérations de recherche à hauteur de 3,7 millions d'euros prévus en 2017.
- des ressources propres estimées à un peu moins de 30 millions d'euros — 29,14 M€. C'est en très légère réduction par rapport aux prévisions définitives 2016 — 300 000 euros de moins. C'est surtout par rapport à des recettes que nous pouvons qualifier d'exceptionnelles pour 2016 et donc pas reportables sur 2017 mais les prévisions 2017 marquent néanmoins une augmentation par rapport aux recettes constatées 2015 de 900 000 euros, soit à peu près 3 % d'augmentation par rapport à la constatation 2015.

Ces ressources propres comprennent :

- les ressources de la formation par l'apprentissage pour 10,4 M€ Nous observons ici une légère hausse, 200 000 euros de plus par rapport à 2016.

- les ressources de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE, pour un montant estimé à 6,5 millions d'euros. Nous constatons là aussi une très légère augmentation d'environ 100 000 euros.
- les droits d'inscription pour 4,3 millions d'euros, hors droits des diplômes propres.
- les contrats de recherche hors subventions publiques pour 3,9 M€. Ici, nous sommes en légère réduction par rapport à 2016 — 200 000 euros de moins pour le moment.
- la taxe d'apprentissage pour 900 000 euros. Sur 2016, nous avons prévu à peu près 900 000 euros et nous avons en fin de compte constaté 1 M€ ; nous sommes donc dans l'ordre de grandeur.
- et les autres recettes de prestation pour 3,3 millions d'euros. Nous sommes là en réduction de 400 000 euros par rapport à 2016 avec ces fameuses recettes exceptionnelles.

Avec l'ensemble de ces ressources, nous avons donc prévu des dépenses en crédit de paiement à hauteur d'un peu moins de 241 millions d'euros — 240,9 M€. Pour l'essentiel, il s'agit bien sûr de couvrir :

- les dépenses de personnel pour 77 % de ces dépenses arrêtées à hauteur de 185,3 millions d'euros.
- le fonctionnement pour 39,9 millions d'euros, soit 17 % de l'ensemble.
- et l'investissement pour 15,8 millions d'euros soit 6 % de l'ensemble. En 2016, la part investissement était plus importante ainsi donc le poids relatif de chaque enveloppe évolue en fonction.

Si nous regardons maintenant l'évolution entre, en bleu, les dépenses constatées sur 2015, en jaune, les dépenses prévues au titre de l'exercice 2016 et en vert, le budget initial 2017, vous voyez donc qu'il y a :

- une augmentation sur la masse salariale de 2,4 millions d'euros, ce qui représente 1,3 % d'augmentation par rapport à 2016.
- sur le fonctionnement, 600 000 euros supplémentaires, soit un peu plus de 1,5 % supplémentaire par rapport à 2016 et une augmentation de 15% entre 2015 et 2017 sur la partie investissements et travaux, une réduction importante par rapport à 2016 mais une forte augmentation par rapport à la constatation des dépenses 2015..

Les dépenses affectées directement à la formation représentent 47 %, la recherche 25 % soit un point de plus qu'en 2016, la documentation 3 %, l'immobilier 13 %, soit un point de moins qu'en 2016, et poids égal pour le pilotage et la vie étudiante.

Vous voyez maintenant les évolutions de ces dépenses par destination. Toujours en vert est représentée la réalisation 2015, ensuite, la prévision 2016, et enfin la prévision 2017. Vous voyez donc que les prévisions de dépenses au titre des formations sont en augmentation. De même pour les prévisions de dépenses au titre de la recherche qui atteignent presque 60 millions d'euros. Une très légère augmentation est visible sur la documentation — 1 % supplémentaire. L'immobilier est en réduction dû la réduction prévue sur les travaux. Nous voyons également une légère réduction sur les dépenses de pilotage — 2 % en moins. En revanche, 2 % complémentaires sont présents sur la vie étudiante.

Pour le vote, nous allons vous soumettre un certain nombre de tableaux, et nous commençons avec celui des autorisations budgétaires, soit le tableau des autorisations par enveloppe de dépenses.

Les dépenses de personnels doivent être budgétisées pour un montant égal en autorisation d'engagements et en crédits de paiement. Elles sont arrêtées pour 2017 à 185,3 millions d'euros contre 182,9 au budget rectifié 2016. Elles représentent 77 % des dépenses décaissables. Ce poste concerne en fait :

- la rémunération des personnels titulaires et contractuels de l'établissement dont le coût total employeur a été estimé pour 2017 à 168,3 millions d'euros — en augmentation de 2,5 millions d'euros soit 1,5 % par rapport à 2016 — pour tenir compte :
 - de l'augmentation de la valeur du point, à la fois l'extension en année pleine de l'augmentation de la valeur du point du 1^{er} juillet 2016 pour tout l'ensemble de l'année 2017, mais également l'augmentation prévue au 1^{er} février 2017 pour 11 mois sur les 12 mois de 2017.
 - des éléments supplémentaires au titre du plan PPCR.
 - et également des éléments indemnitaires. Nous en avons parlé lors du dernier CA. Il est prévu au titre de 2017 le versement d'une prime conjoncturelle exceptionnelle pour les personnels BIATSS.
 - il est prévu la mise en place du RIFSEEP qui générera un complément d'enveloppe.
 - les campagnes d'emplois ont été prévues dans cette enveloppe pour le moment hors création, puisqu'à ce jour, nous n'avons pas de notification de la part du ministère des créations

d'emplois en provenance de la ComUE. Ces éléments-là, bien sûr, ne pourront être intégrés qu'en budget rectificatif au vu de ces notifications.

- la prise en compte des éléments de GVT, soit tout ce qui est glissement vieillesse technicité — l'évolution de la masse salariale des personnels.
- sur la partie contrat recherche, les contrats de CDD prévus au titre de 2017, nous prévoyons pour le moment une très légère diminution par rapport aux prévisions rectifiées 2016 (100 000 euros)

L'ensemble de ces dépenses consomment des emplois. En revanche, ce qui ne consomme pas d'emplois, ce sont les dépenses prévues de cours complémentaires ou de vacances administratives qui, dans leur ensemble, ont été estimées à un montant de 14,1 millions d'euros, donc la même hauteur que celles des prévisions définitives 2016, donc sans augmentation par rapport à 2016, mais en revanche, cette enveloppe est en très nette augmentation par rapport aux dépenses constatées 2015 (+1,2 M€).

Le plafond d'emplois global du tableau des emplois est également soumis au vote. Il intègre à la fois le plafond autorisé par l'État et le plafond des emplois financés sur ressources propres de l'établissement. C'est une donnée annuelle qui est exprimée en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

À ce jour, nous n'avons pas reçu la notification du ministère sur le plafond d'emploi fixé par l'État. Nous avons reçu néanmoins un certain nombre de notifications, en cours d'année, qui nous permettent de corriger effectivement à la marge le plafond qui avait été voté en 2016. En réalité, nous ajustons ce plafond qui avait été notifié à hauteur de 2 509 équivalents temps pleins travaillés en 2016 en ajoutant un emploi supplémentaire qui correspond au solde de cinq emplois supplémentaires créés en 2016 via la ComUE et d'une réduction de 4 surnombres PUPH à la rentrée 2016.

Je vous le rappelle, les contrats doctoraux qui consomment les emplois ne sont pas constatés dans la masse salariale de l'UPEC mais dans la masse salariale de la ComUE. Donc, au niveau de l'établissement, hors contrats doctoraux, nous prévoyons donc un plafond global de 2 537 équivalent temps plein travaillé et globalement 2 620 qui représentent effectivement le même nombre d'équivalent temps plein que l'année dernière, en y intégrant les contrats doctoraux.

Autre enveloppe dans le tableau des autorisations budgétaires, ce sont les enveloppes de fonctionnement.

Celles-ci ont été arrêtées à hauteur de 41,5 millions d'euros en autorisation d'engagements et 39,9 millions d'euros en crédits de paiement contre 39,3 au budget rectifié 2016. Vous pouvez observer

une différence cette fois entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à hauteur de 1,6 million d'euros. Cela correspond en réalité à la différence entre l'engagement d'une part et le paiement d'autre part sur 2017 au titre du loyer de Pyramide, ainsi que l'écart constaté entre engagement et paiement sur le marché passé pour six ans pour les commissaires aux comptes. Effectivement, en autorisation d'engagement, nous allons engager la totalité de la somme pour la période des six années. En revanche, en crédit de paiement, nous n'aurons à décaisser que l'annuité au titre de 2017.

Les enveloppes d'investissements ont été arrêtées à hauteur de 17,8 millions d'euros en autorisation d'engagements et 15,8 millions d'euros en crédits de paiement. Vous avez donc ici une différence de 2 millions d'euros qui correspond à la part des marchés des travaux qui seront signés en 2017 mais qui s'exécuteront en crédits de paiement qu'en 2018 éventuellement, voire les années successives. Le montant se répartit à hauteur de 12,2 d'euros pour des travaux et également des acquisitions de matériels et logiciels à hauteur de 3,5 millions d'euros.

Nous voyons maintenant la totalité du tableau des autorisations budgétaires soumis au vote. Nous venons de voir la partie « dépenses » et chacune des enveloppes. Le total de l'autorisation d'engagements (personnel fonctionnement et investissements) est de 244,6 millions d'euros. Les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 240,9 millions d'euros. En face, nous avons des prévisions d'encaissements de recettes à hauteur de 237,8 millions d'euros, ce qui fait un solde de trésorerie prévisible de - 3,096 M€ qui correspondent en réalité à la part des investissements qui ne sont pas financés sur des ressources encaissables pour cet exercice mais qui sont financés sur le fonds de roulement — nous reviendrons sur ce point tout à l'heure.

Vous retrouvez donc ce solde budgétaire dans le tableau d'équilibre financier. Nous avons une prévision de décaissement de 3 096 000 à laquelle s'ajoutent des opérations qui ne sont pas budgétaires mais des opérations pour le compte de tiers. Vous voyez qu'il y a une prévision de décaissement à hauteur de 3 666 000, une prévision d'encaissement à hauteur de 3 878 000 qui auront également un impact sur la trésorerie.

Il s'agit en fait d'opérations de collecte et de déductibilité de la TVA, d'opérations d'encaissements et de décaissements de la sécurité sociale des étudiants, ainsi que d'opérations de bourses de mobilité étudiante financées par le ministère, effectivement gérées en compte de tiers.

Pour l'ensemble de ces opérations avec le solde budgétaire précédent, nous prévoyons donc une réduction, un prélèvement sur la trésorerie *in fine* de 2 884 000 euros. Le tableau du compte de résultat prévisionnel est également soumis au vote et va renseigner sur une autre façon d'équilibrer le

budget en intégrant ici les prévisions de charges et de produits constatés.

Au-delà des éléments que nous avons déjà vus sur les charges décaissables et les produits encaissables, rentrent dans l'équilibre du résultat les opérations des dotations aux amortissements et provisions pour 15,8 millions d'euros, ainsi que les reprises sur amortissements et provisions pour 12,6 millions d'euros.

Nous aurons donc un résultat équilibré en charges et en produits.

Les opérations d'amortissement constituent en réalité pour l'exercice une recette d'investissement par cette capacité d'autofinancement estimée à hauteur de 3 153 000 euros. Cette somme nous permettra de financer en partie les dépenses d'investissements prévues à hauteur de 15 754 786, et, comme nous l'avons vu tout à l'heure, des financements de l'actif par l'État à hauteur de 6 070 000 euros et des tiers autres que l'État à hauteur de 3 435 000 euros. Néanmoins, il reste une partie non couverte à hauteur de 3 096 000. Nous proposons donc un prélèvement sur le fonds de roulement à cette hauteur pour financer nos investissements.

En 2016, nous avons prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 6,7 millions d'euros. Nous rajoutons en 2017 3,1 millions supplémentaires. Le fonds de roulement devrait donc s'élever après prélèvement à 17,37 millions d'euros si nous réalisons effectivement la totalité des investissements prévus en 2016 et 2017. Dans ces cas-là, le fonds de roulement représenterait l'équivalent de 28 jours de fonctionnement puisque la valeur d'un jour représente 625 000 euros au budget initial 2017.

À ce jour, je puis vous dire que les investissements engagés sur l'exercice 2016 ne dépassent pas en réalité 80 % des prévisions. Nous avons déjà à peu près 4 500 000 euros qui ne sont pas engagés et qui ne pourront évidemment pas être constatés sur l'exercice 2016. Le prélèvement sur fonds de roulement ne pourra donc pas être à hauteur de 6,7 millions d'euros, notre fonds de roulement représentera donc effectivement plus que 28 jours de fonctionnement — 4,5 millions représentent à peu près 8 jours complémentaires.

Du point de vue de la trésorerie, la variation prévisionnelle est de - 2,9 millions d'euros et est désormais aussi un élément d'appréciation d'équilibre du budget. Nous devrions donc avoir en fin 2017 une trésorerie disponible à hauteur de 28,42 millions d'euros et représenter l'équivalent de 45 jours de fonctionnement ce qui reste effectivement une situation confortable en terme de trésorerie.

Dernier tableau d'appréciation du budget donné cette fois pour information. Il s'agit des tableaux d'opérations pluriannuelles qui recensent les opérations en cours et les opérations nouvelles au

1^{er} janvier 2017 — qui auront donc lieu en 2017 — et qui permettent d'avoir une vue pluriannuelle de ces opérations.

Nous avons recensé des opérations en cours au 1^{er} janvier 2017 pour :

- des travaux à hauteur de 86,2 millions d'euros.
- des contrats de recherche en cours signés pour 40,2 millions d'euros.
- les contrats de formation intégrés pour cet exercice, que ce soit des mobilités étudiantes ou bien les contrats IDEA ou d'autres contrats internationaux à hauteur de 1,9 million d'euros.

Cela représente un total d'opérations programmées pluriannuelles de 128,4 millions d'euros pour lesquelles 2017 n'est concernée en autorisation d'engagements qu'à hauteur de 22,4 millions d'euros et en crédits de paiement à hauteur de 20,3 millions d'euros. Les autres dépenses ayant eu lieu avant 2017 ou le seront au-delà de 2017.

Du côté des recettes, ces opérations pluriannuelles sont financées autrement que par de l'autofinancement à hauteur de 101,7 millions avec des prévisions d'encaissement qui ont déjà été constatées à hauteur de 33 millions d'euros avant le 1^{er} janvier 2017 et en 2017 à hauteur de 17,8 millions d'euros, les autres encaissements seront constatés sur les exercices suivants.

Voilà résumé en quelques diapositives l'essentiel de ce budget 2017.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci beaucoup pour cette présentation détaillée.

Avez-vous des questions ou commentaires ?

Mme LE LAGADEC. – Bonjour à tous.

Vous m'excuserez de mon retard mais j'avais prévenu M. le Président que je devais assister au Conseil de surveillance au Mondor précédemment.

J'ai bien noté qu'il y avait un abondement de plus 1,8 million d'euros de la part de l'État pour prendre en compte la hausse démographique des étudiants. Pourriez-vous nous chiffrer cette hausse démographique car c'est important ?

En revanche, j'ai bien noté qu'il n'y avait pas d'emplois pérennes créés. J'imagine que c'est compris dans l'enveloppe de 14 millions d'euros de cours complémentaires qui doivent être organisés pour que les professeurs puissent aussi prendre en compte cette hausse démographique. Comment cela se joue-t-il ? Pour siéger également à l'ESPE qui accueille sur certains sites énormément d'étudiants dans des conditions d'enseignement qu'on peut qualifier de dégradées, je sais que la situation n'est pas

facile. C'est dommage parce que nous savons que ce sont des jeunes qui seront en poste assez vite, je voulais tout de même souligner cette difficulté devant laquelle l'UPEC a été mise puisque la réorganisation d'une formation des professeurs des écoles vous est finalement ré-imputée sans trop vous demander votre avis ce qui donne des charges très lourdes d'immobilier, d'emploi, etc.

Deuxième point. J'ai bien noté la part de la vie étudiante imputée sur le budget. J'aurais voulu savoir ce qui rentrait dans cette tranche « Vie étudiante », savoir à quoi était dédiée cette part car dans le schéma départemental de l'enseignement supérieur, nous avons travaillé entre autres avec vous et nous avons un axe très important qui est donc « améliorer les conditions de réussite de vie des étudiants sur plusieurs points ». J'aimerais donc savoir quels sont les points identifiés, et notamment si la santé des étudiants et le logement des étudiants font partie de cette maigre enveloppe ? Merci.

Mme PASQUIER. – Sur le dernier point, je voudrais préciser effectivement que dans cette enveloppe, il y a les dépenses de santé, les dépenses liées aux actions directes et indirectes sur la vie étudiante. En action directe, cela représente tout le fonds FSDIE — le fonds d'aide aux initiatives étudiantes. En action indirecte, cela représente toutes les aides du point de vue du handicap, par exemple, ou de l'accompagnement des étudiants, et également toute la partie action culturelle, sportive qui est identifiée dans la vie étudiante. Je crois que c'est l'essentiel.

Je voudrais aussi vous apporter des éléments de réponse sur l'augmentation de la démographie étudiante, et vous donner un chiffre de comparaison.

Pour les seuls diplômes nationaux entre l'année 2011/2012 et l'année 2015/2016, nous avons constaté 3 400 étudiants supplémentaires, ce qui représente 13 % d'augmentation.

M. GERVAIS. – Concernant l'utilisation de la dotation complémentaire, comme je l'avais précisé lors du dernier CA, une grosse partie sera utilisée pour financer la masse salariale et donc les impacts des campagnes d'emplois 2016 et 2017. Une autre partie financera une prime conjoncturelle exceptionnelle pour l'ensemble des BIATSS de 200 euros nets versée début 2017.

Il reste une enveloppe de 590 000 euros qui, pour le moment, est remise dans la fameuse enveloppe « heures complémentaires/vacations » et qui fera l'objet d'un versement auprès des composantes les plus concernées pour qu'elles puissent faire face à ces dépenses et à cet afflux d'étudiants, sachant qu'il s'agit tout de même d'une dotation non pérenne, et il faut donc trouver les meilleurs moyens d'action. Je sais que certaines composantes ont déjà fait remonter des demandes. Nous allons définir exactement la répartition au tout début 2017 après le retour des différentes composantes, mais je peux vous dire dès à présent que cela servira à payer des heures complémentaires, des vacances

d'enseignement et des vacances administratives pour faire face à certains postes qui ne sont pas renouvelés tout de suite et qui pourraient être pourvus provisoirement par des vacances administratives.

Mme KOCH. – Bonjour à toutes et à tous.

Concernant le budget 2017, les élus étudiants ont décidé de faire une motion à la suite de ce budget pour exprimer nos inquiétudes soutenues par le SNASUB et la FSU, la CGT ainsi que le SGEN-CFDT. Je vais vous lire la motion que nous déposerons par la suite.

« Le projet de loi Finances 2017 et le budget pour les universités présenté ces derniers jours aux commissaires sont loin d'être à la hauteur des difficultés budgétaires des universitaires, et ce malgré une augmentation de 781,4 millions d'euros du budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qu'il convient ici de saluer.

Ces annonces budgétaires restent largement insuffisantes pour faire face à la pénurie qui s'est installée ces dernières années dans nos universités. Depuis deux ans, c'est un peu plus de 100 000 étudiantes et étudiants supplémentaires qui ont rejoint les bancs de l'université, soit l'équivalent des effectifs de deux universités de taille moyenne alors que le budget de l'enseignement supérieur stagne depuis le début du quinquennat.

Les problèmes budgétaires récurrents des universités notamment la non-prise en compte du glissement-vieillesse-technicité (GVT) a un impact sur les budgets de personnels. Ainsi, pour dégager des marges de manœuvres financières, beaucoup d'établissements procèdent à des prélèvements massifs dans leurs fonds de roulement, si bien que l'équilibre budgétaire devient chaque année plus précaire et conduit à prendre des mesures d'austérité dont les étudiants et étudiantes et les personnels font les frais.

Faute d'une augmentation significative de leur masse salariale et de leurs budgets de fonctionnement, les établissements sont dans l'incapacité de remplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche. Cela se traduit notamment par une dégradation de l'offre de formation et des conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants et étudiantes en Licence, mais plus généralement dans l'ensemble de l'université fragilisant les Masters et les Recherches afférentes ainsi que par l'aggravation importante des conditions de travail des personnels.

Alors que le contexte budgétaire national est contraint depuis plusieurs années, le budget présenté ce jour en Conseil d'administration traduit les choix de l'équipe de direction qui ont des conséquences importantes pour notre université.

Le budget initial 2017 prévoit une augmentation du coût de la masse salariale de 3,3 millions d'euros pour l'année à venir. Cette augmentation est compensée par l'augmentation de 2 % de la subvention de l'État pour charge du service public mais il est toutefois nécessaire de rester vigilants car les dépenses supplémentaires de personnels ne seront pas toujours compensées par de telles augmentations.

Dans le budget initial 2017 de l'UPEC, l'enveloppe allouée à la formation initiale et continue de niveau Master de plus de 6,5 millions d'euros affecte les dépenses de personnels qui chutent du même montant.

Alors que la réforme du Master sera votée ces prochaines semaines, il est important de prendre en considération l'application de cette réforme dans la construction de notre budget pour accompagner la réussite de davantage d'étudiants et étudiantes dans nos Masters.

Des diffusions sur les capacités d'accueil en Master seront connues lors des prochains Conseils d'administration mais la baisse de 1,7% des effectifs en Master 1 pour cette année 2016-2017 doit déjà nous alerter.

Il est associé à ce budget initial 2017 un ensemble de mesures restrictives sans qu'aucune présentation des orientations politiques que l'équipe de Direction souhaite prendre en termes d'accompagnement de la vie étudiante, de la formation et de la recherche de l'UPEC ne nous soit proposée. Ce budget initial 2017 met aussi en avant les prévisions de dépenses de sécurité qui n'ont toujours pas été justifiées alors que les mesures prises au cours de cette année ne sont que peu visibles.

Nationalement, le Conseil d'administration de l'université réclame des orientations budgétaires radicalement différentes pour permettre au service public de l'enseignement supérieur et notamment à notre université de remplir ses missions.

Il réclame le fléchage concret des moyens vers la réussite des étudiants et étudiantes notamment en premier cycle, l'augmentation et la compensation totale des charges de masse salariale, la création en positif des 1 000 emplois répartis entre les différentes universités, l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour les établissements d'enseignement supérieur, la prise en charge des coûts supplémentaires de sécurité pour supprimer la taxe de sécurité qui, dans le budget de 2017, pèse sur les composantes.

Localement, il demande que l'on ne rajoute pas à l'austérité nationale des mesures de restriction propres à notre université qui en compliqueront le fonctionnement et le développement et, à ce titre, il réclame la préservation du budget des composantes et des unités de recherche, le maintien des moyens alloués aux services centraux dont l'activité profite à tous, et pour finir, le développement

d'une politique d'investissements recherche et de formation plus ambitieuse. »

Mme BOIVIN. – Merci pour cette lecture qui recoupe un diagnostic que nous avons posé, en particulier dans l'introduction de notre note sur la campagne d'emplois.

Juste une ou deux précisions sur le diagnostic. Le budget initial 2017 prévoit une augmentation du coût de la masse salariale non pas de 3,3 millions d'euros mais de 2,4 millions d'euros.

Dans le dernier paragraphe de la page 1, vous évoquez un ensemble de mesures restrictives :

- « *diminution des budgets de fonctionnement des services centraux* » ; non.
- « *prélèvement d'une taxe solidarité auprès des composantes* » ; oui, mais comment faire tant que l'État ne prévoit aucune compensation ? On ne sait jamais, d'ailleurs, nous sommes toujours dans un temps pré-électoral et nous pouvons continuer de rêver, en tous les cas, à cette, le budget sûreté n'a été en aucune façon abondé.
- « *versement des dotations des composantes en deux parties, 80 % – 20 %* » ; nous avons déjà exposé les inquiétudes que nous avons pu avoir et qui, évidemment, étaient antérieures à la dotation complémentaire de 1,8 million d'euros qui n'a été annoncée que récemment. Depuis, en Commission des moyens, Frédéric GERVAIS a garanti aux composantes le versement de ces 20 %. Là, tout de suite, nous ne pouvions pas corriger ce que nous avons fait auparavant, mais nous avons garanti ce versement aux composantes aussitôt qu'elles le demanderont.

Par ailleurs, page suivante, premier paragraphe : « *Ce budget initial met aussi en avant des prévisions de dépenses de sécurité qui n'ont pas toujours été justifiées alors que les mesures prises au cours de cette année ne sont que peu visibles.* » Dans un point suivant de l'ordre du jour, ces dépenses vont être très précisément justifiées — point 3.4.

Pour la suite de la motion, et je l'ai déjà dit au cours de discussions informelles avec les étudiants, nous nous sommes engagés à ce qu'Olivier MONTAGNE porte votre demande et notre demande de moyens à la hauteur des augmentations d'effectifs étudiants depuis plusieurs années auprès du ministère et qu'il essaie par le biais de la CPU de trouver d'autres voies pour porter plus efficacement ce message auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Je pense toutefois qu'il faut faire la part de ce diagnostic national et faire la part d'une politique locale dans laquelle vous aurez constaté que, cette année, nous remplissons tous les objectifs que vous nous avez fixés : préservation du budget des composantes et des universités de recherche, maintien des moyens alloués aux services centraux dont l'activité profite à tous et développement d'une politique

d'investissement recherche et formation plus ambitieuse.

Je pense que, dans les marges de manœuvre qui sont les nôtres, nous remplissons ce contrat, de sorte qu'il me semble que dans cette motion, il faudrait peut-être faire la part d'un diagnostic national et d'un diagnostic local.

M. TUZLU. – Je tiens à dire que je partage ce que vient de lire Cécilia, et j'aurais également deux inquiétudes à soumettre par rapport ce qui nous a été présenté.

Aujourd'hui, on nous présente des chiffres et des jolis tableaux, mais je pense qu'il est important d'avoir une note vraiment politique du projet que la Direction souhaite justement mettre en place en 2017. Aujourd'hui, nous ne voyons pas réellement de projet politique sur le long terme de l'université. Nous avons certes bénéficié d'une augmentation des dotations allouées aux universités mais je pense qu'il est important aujourd'hui que la Direction de l'université prenne position et déclare clairement sa politique générale pour 2017.

Ma deuxième inquiétude concerne le fonds de roulement de l'université. Ce fonds de roulement continue d'augmenter de jour en jour, et je pense que ce n'est pas un bon signal pour l'université d'avoir un fonds de roulement qui continue d'augmenter. L'université ne peut pas continuer de fonctionner de manière sereine et pérenne,

Mme PASQUIER. – Ce n'est pas ce que nous avons présenté puisque nous prévoyons un prélèvement sur fonds de roulement.

M. TUZLU. – Vous avez dit que cela augmente de quelques jours supplémentaires,

Mme PASQUIER. – Oui, mais par rapport à la prévision que nous avons faite au budget 2016. Au budget 2016, 6 millions de prélèvements étaient prévus.

Je vous ai simplement dit que, très vraisemblablement, il n'y aurait pas la totalité de ce prélèvement qui se ferait puisqu'effectivement, à ce jour, nous n'avons pas engagé la totalité des investissements, néanmoins, entre ce qui sera constaté en 2016 et en 2017, il y aura effectivement une diminution du fonds de roulement.

M. TUZLU. – Justement, sont rajoutés aujourd'hui aux 38 (*sic*) jours de fonctionnement les fonds de roulement.

Mme PASQUIER. – Non, nous prévoyons aujourd'hui ces 28 jours.

M. TUZLU. – 28 jours, pardon, au temps pour moi.

M. GERVAIS. – Je voudrais apporter ici une précision par rapport au fonds de roulement.

Les indicateurs sont plutôt autour de 30 jours. Ici, nous affichons au budget initial un fonds de roulement qui correspond à peu près à 28 jours. Nous savons, même s'il va falloir attendre les comptes financiers qui seront présentés au CA de fin février, que nous n'aurons pas 100 % de réalisation dans les investissements. Comme nous n'aurons pas 100 %, il faudra attendre fin février pour savoir quelle est la partie qui a été réalisée ou pas, et à partir de ce moment-là, le fonds de roulement va mécaniquement augmenter. Au budget rectificatif du printemps, nous ferons de nouveaux investissements complémentaires de manière à obtenir un fonds de roulement qui soit toujours autour de 30 jours.

C'est l'idée du fonds de roulement. Nous n'avons pas de volonté de le faire augmenter ou diminuer, nous voulons rester autour de cet indicateur qui est aujourd'hui fortement préconisé par le ministère.

M. TUZLU. – Merci, c'est plus clair dans nos esprits.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dotations allouées au Masters, comment expliquez-vous aujourd'hui que nous avons une diminution de 6 millions d'euros par rapport à l'année dernière ?

Mme PASQUIER. – La ventilation par action LOLF s'établit notamment sur la masse salariale. Nous avons réactualisé effectivement la ventilation de la masse salariale par action LOLF en fonction de ce que nous avons constaté sur les huit premiers mois de l'exercice 2016. En fait, c'est plus la coloration donnée à la masse salariale de telle ou telle personne qui fait que cela a une incidence sur la traduction de la répartition entre L et M de la base salariale. Globalement, vous voyez bien qu'il y a une augmentation des dépenses allouées à la formation de 1 % par rapport au budget rectifié 2016.

Les dépenses de formation sont donc globalement en augmentation.

M. TUZLU. – Ce que vous dites m'inquiète encore plus, car aujourd'hui, nous avons en fait moins de dotations (*phon.*) en Master. Cela remet donc en cause la réussite des étudiants en Master.

Mme PASQUIER. – Non. Nous ventilons effectivement la rémunération d'un personnel enseignant en fonction de la charge d'enseignement au niveau de la composante à laquelle est rattaché l'enseignant. Les choses peuvent donc évoluer en fonction de la charge d'enseignement, tout simplement. Cela ne veut pas dire que moins de moyens sont mis à la disposition des Masters ou des Licences.

M. LE PRÉSIDENT. – Comme je l'ai dit, la politique générale sera présentée au premier trimestre 2017 sur l'ensemble des aspects.

Par ailleurs, en ce qui concerne la validation et quelques éléments politiques, des débats ont eu lieu sur

l'orientation budgétaire et sur la campagne d'emploi lors de CA précédents et ils ont été validés.

Sur le projet Politique générale, il faut encore quelques semaines de patience.

M. GUYARD. – J'aurais trois remarques à faire.

Premièrement, sur le budget des étudiants, le total est de 2 771 204 euros alors qu'avant, il était de 2 908 193. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est que le budget de la vie étudiante ne représente que 1 %, et d'année en année, il se réduit de 100 000, 200 000.

Nous voulons donc sonner l'alarme. À force de réduire, nous n'aurons plus rien pour faire la vie étudiante, les actions directes, indirectes, etc.

Ma deuxième remarque concerne le Master. En ce qui concerne le personnel, nous avons une diminution au niveau des personnels : nous passons de 48 696 000 à 41 635 000 aujourd'hui. En revanche, la Licence gagne en tout et pour tout 9 566 000.

Comment expliquez-vous cela ? Le Master se voit réduire son enveloppe et la Licence se voit augmenter son enveloppe, cela veut-il dire que des personnels effectueraient beaucoup plus d'heures en Licence et qui ne feraient donc pas leurs heures en Master ou tout simplement qu'il y aurait un rééquilibrage, un choix politique derrière cette décision ? C'est là que nous ne comprenons pas. Cela semble louche. Nous ne pouvons pas avoir d'un côté une réduction globale de 6,5 millions en Master pour 9 millions de gagnés en Licence. Ce transfert est incompréhensible — je pense que c'est le mot.

Mme PASQUIER. – C'est ce que j'avais tenté d'expliquer tout à l'heure. En réalité, cela provient de la masse salariale qui est re-ventilée en fonction de la charge d'enseignement. Nous avons effectivement réactualisé la répartition de la masse salariale au plus proche de la charge d'enseignement qui est constatée aujourd'hui.

Il s'agit de prorata, mais il faut regarder la masse salariale de formation globale, que ce soit L ou M. Cette répartition est un peu fictive parce que, effectivement, la masse salariale des personnels enseignants concerne l'ensemble des formations, et il se trouve que sur un exercice ou sur un autre, plus ou moins d'heures sont consacrées en L ou plus ou moins d'heures sont consacrées en M. Les choses peuvent évoluer, nous l'avons donc réactualisé. Cela ne veut pas dire que, concrètement, il y a moins d'heures pour les étudiants en M ou moins d'heures pour les étudiants en L.

La masse salariale qui est consacrée à la formation est globalement en augmentation. C'est ce qui est le plus important ; le reste n'est qu'un problème de répartition sur ces deux actions.

Quant à la vie étudiante, la prévision de l'enveloppe avait été arrêtée pour le budget 2016 à

2,7 millions. Elle est de 2 771 000 aujourd'hui. Je ne vois donc pas de diminution mais plutôt une augmentation. Vous voyez précisément la ventilation par activités en page 4 du document budgétaire.

Mme OLLIVIER-YANIV. – Je voudrais m'exprimer sur la base de tous les documents qui nous ont été fournis avant la tenue du CA, et je voudrais remercier la Direction du service financier pour le travail effectué en amont ainsi que pour cette présentation.

Mon intervention concerne quatre difficultés importantes présentes selon moi dans le budget. La première a été partiellement levée par une partie des débats que nous avons eus aujourd'hui et porte sur l'augmentation du fonds de roulement. Son augmentation mécanique a été très clairement exprimée, surtout le fait que des investissements seraient reprogrammés dans le cadre du BR1 — ce qui est très important d'un point de vue politique. Cela paraît tout à fait normal, encore faut-il le dire, mais cela fait partie des choses qui sont utiles à dire dans une instance comme la nôtre.

De ce point de vue-là, j'attire l'attention sur le fait qu'il nous paraît particulièrement important d'anticiper ces investissements et de les porter à la connaissance des administrateurs. Cela a été dit par plusieurs d'entre nous ici. Le prélèvement sur les fonds de roulement un peu trop important ne serait pas une nouveauté, le gouvernement va changer dans quelques mois ; il faut être particulièrement vigilant sur les fonds de roulement.

La deuxième difficulté concerne le diagnostic initial qui, à mon sens, n'est pas encore justifié. Le diagnostic initial, qui est basé sur un glissement des dépenses de masse salariale d'une part et sur une augmentation des dépenses de sécurité d'autre part, a effectivement été présenté et débattu lors du CA d'octobre. Il reste cependant à l'étayer. En ce qui concerne les dépenses de sécurité, j'ai lu et j'ai entendu qu'elles seraient présentées aujourd'hui mais elles seront présentées après cette discussion. De fait, je considère que nous n'avons pas d'éléments étayés ni objectivés maintenant alors que nous sommes mis en demeure de voter le budget.

Troisième difficulté, c'est une certaine politique de rigueur et d'austérité, c'est de cette manière que ce budget peut être interprété. Nous pouvons qualifier ces mesures de mesures d'austérité dont j'entends qu'elles n'en sont pas, mais la mise sous contrôle budgétaire des composantes avec un budget de 80 % puis des 20 % sur la base de justifications et de critères que nous ne connaissons pas aujourd'hui induira tout de même des complications administratives et une gestion encore plus bureaucratisée. Je ne reviens pas sur les dépenses de sécurité qui contribuent à cette austérité et à cette relative dramatisation.

Nous en comprenons encore moins le sens aujourd'hui alors que nous avons reçu la dotation

complémentaire de l'État signifiée à l'établissement il y a un mois.

Quatrième et dernier point, faut-il comprendre, pour ce qui concerne cette dotation complémentaire, que 4,6 millions d'euros seront alloués à des vacances administratives ? Je suis très bien placée pour savoir qu'il en faudra,

Mme BOIVIN. – Nous ne comprenons pas le chiffre...

Mme OLLIVIER-YANIV. – La dotation complémentaire de l'État.

Mme BOIVIN. – Ce n'est pas 4,6 millions d'euros mais 1,8 million d'euros.

Mme OLLIVIER-YANIV. – Je répète donc ma question : faut-il comprendre que cette dotation supplémentaire de l'État dont l'établissement a eu la notification il y a un mois sera allouée intégralement à des vacances administratives ?

Pour finir, j'ai une question complètement ouverte en termes de projection de cet établissement dans l'avenir. Un nouvel appel d'offres du PIA est disponible : pourrait-on imaginer qu'une partie de cette dotation serve à appuyer le montage de projet pour le PIA3 ? J'ai obtenu un début de réponse du Président indiquant qu'il y aurait des éléments stratégiques à porter à la connaissance des administrateurs de l'établissement au premier trimestre 2017, ce qui me paraît un peu tardif. Je voudrais en tous les cas finir sur cette question ouverte qui pourra être traitée à un autre moment puisque nous devons rester dans le cadre du débat sur le budget : comment l'établissement va-t-il se positionner vis-à-vis de ce PIA3 afin d'éviter le fiasco du PIA2 ? Merci.

M. GERVAIS. – Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Tout d'abord, concernant le diagnostic, je ne fais pas la même analyse que la vôtre. Nous avons très clairement annoncé une volonté de transparence dès le départ raison pour laquelle nous avons présenté les éléments tels que nous les avons en septembre et octobre, mais effectivement, depuis, la situation a évolué. Je pense que les deux éléments que j'avais signalés, à savoir l'augmentation et le poids important aujourd'hui que représentent la masse salariale d'une part et le poids aujourd'hui des coûts liés à la sûreté d'autre part, restent valables. Depuis que nous avons reçu cette dotation complémentaire, nous dormons beaucoup plus sereinement — et je pense que Claude PASQUIER ne me contredira pas, mais je pense que les deux éléments que je vous ai indiqués resteront vrais à la fin de l'année 2017. Je prends le pari aujourd'hui qu'à la fin de l'année 2017, nous reviendrons sur ces deux éléments.

La masse salariale représente aujourd'hui un poids très important. Je ne sais pas comment vont évoluer

les frais de sûreté, en tout cas, pour 2017, ils représentent un coût important. Ce sont des éléments qui sont en fin de compte structurels, alors que la dotation complémentaire est un élément conjoncturel, non pérenne.

Je pense que le diagnostic reste vrai : cette dotation masque ces deux éléments mais je crois que nous avons tout intérêt à réfléchir en 2017 à une évolution de notre modèle économique, comme je l'ai toujours dit en Commission des moyens et en Conseil d'administration, parce que nous ne pouvons pas rester dans le modèle actuel.

Par ailleurs, je crois tout de même que tout ce qui a été annoncé permet de préserver l'essentiel. Sur la campagne d'emplois, nous avons préservé tous les emplois. Nous avons essayé de maintenir les enveloppes formation recherche au même niveau. Au niveau des investissements, nous restons sur des investissements très élevés. Certaines mesures ont en effet été décriées mais je pense qu'elles se justifient totalement, elles se justifient encore pour la taxe solidarité, et pour ce qui est du 80/20, je l'avais précisé à l'époque et je le reprecise aujourd'hui, c'était essentiellement un élément qui permettait d'assurer l'équilibre au moment du budget initial. Aujourd'hui, nous avons cette dotation complémentaire qui nous permet d'assurer l'équilibre au niveau de la masse salariale et, par conséquent, les 20 % sont forcément aujourd'hui disponibles. Nous n'avons pas pu techniquement refaire tous les budgets de composantes à quelques jours du dépôt, puisque vous savez que le budget doit bien entendu être présenté devant le Rectorat. Nous ne pouvons donc pas refaire un budget en quelques jours, la Direction des Services financiers ne peut pas le faire, ce que je comprends tout à fait. Nous présentons donc aujourd'hui le budget tel qu'il a été annoncé. Il n'empêche que les 20 % sont en central et disponibles et seront versés sans aucune condition.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions.

M. LE PRÉSIDENT. – Une question concernait le PIA3. Bien entendu, vous aurez des éléments de réponse et un travail commun en particulier sur les aspects de formation avec une dimension numérique systématique qui se met en place avec Marne-la-Vallée puisqu'il n'y a pas de raison de candidater seul.

Quant au « fiasco » du PIA2, nous pouvons le qualifier de « fiasco », mais un certain nombre d'éléments soumis au début du PIA2 pour les premières soumissions du projet I-SITE ont été refusés alors que la fusion avait été annoncée. Il peut donc y avoir un certain nombre d'interprétations sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord.

Le PIA3 quant à lui est un ensemble de politiques communes sur des forces de la ComUE voire à l'extérieur de la ComUE. Au niveau des directions d'université et d'établissements qui souhaiteraient

répondre en commun, nous sommes tous en contact et les moyens seront mis sur des projets qui auront la chance de passer.

En ce qui concerne les écoles universitaires de recherche, nous avons obtenu la garantie de pérennisation des Labex de la part du Président de la République en personne, à savoir que nous n'avons pas créé des Labex pour ensuite les voir disparaître au bout de cinq ans s'ils ne font pas partie d'un projet Idex ou d'un projet I-SITE.

Sur les aspects de formation, d'innovation et d'information, nous voyons bien l'intérêt que peut avoir le fait de collaborer avec les établissements de la ComUE, et en particulier l'UPEC, sur des aspects numériques pour lesquels nous avons besoin d'associer nos forces. C'est de cette façon que le projet IDEA a été financé, nous avons besoin d'associer nos forces et dans ce contexte-là, il n'est pas question de s'endormir. Nous sommes actifs sur la préparation des informations concernant le PIA3 et les éléments de réponses à ces appels d'offres.

Nous sommes un peu dans le flou en ce qui concerne certains éléments des écoles universitaires de recherche, il faudra donc que nous soyons force de proposition si des projets se concrétisent tout en ayant quand même en amont à discuter ou éventuellement atteindre l'arbitrage entre le CGI et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en particulier l'impact des écoles doctorales sur les écoles universitaires de recherche au périmètre plus restreint. Cela sous-entend une politique des écoles doctorales, du département des écoles doctorales et des établissements à même de délivrer le diplôme.

M. GUYARD. – Je voudrais revenir sur cette histoire de ventilation entre le Master et la Licence : pourquoi la faisons-nous maintenant ? Je ne comprends pourquoi elle se fait maintenant.

Mme PASQUIER. – Chaque année, nous réactualisons en fonction des charges d'enseignement que nous avons constatées. Il y a donc une réactualisation annuelle.

M. TUTIN. – Si je peux me permettre une remarque, ce n'est pas le résultat d'un choix budgétaire politique mais bien le résultat de l'enregistrement des services des enseignants. Cela dépend donc de ce qu'ont fait les enseignants, c'est la traduction comptable de cette affectation de service sur l'année. Ce n'est pas un choix budgétaire.

M. GUYARD. – Il aurait peut-être fallu le mettre dans la note explicative. Pour nous, ce n'est pas évident de lire dans le tableau la « re-ventilation ».

Mme PASQUIER. – Ce sont des données qui vous sont mises à disposition pour information, elles ne sont pas soumises au vote.

M. GUYARD. – D'accord.

Est-ce sur ce point que nous parlons du c'est sur ce point que nous parlons du PAPET ?

M. GERVAIS. – Christian TUTIN vous fera une présentation du PAPET juste après. Nous pouvons peut-être traiter en priorité les questions sur la partie GBCP.

Avez-vous d'autres questions sur le budget ?

Mme LE LAGADEC. – Je voudrais insister sur un point qui me semble important : tout le monde ne manie pas les chiffres, tout le monde ne sait pas lire un budget et il faut être très pédagogique sur certains points importants de manière à ne pas avoir l'impression, en ne comprenant pas certains chiffres, que certaines choses sont dissimulées ou pas. C'est extrêmement complexe et il est vrai que cela va toujours mieux en l'expliquant.

M. GERVAIS. – Je souscris totalement à ce que vous venez de dire et je pense qu'il faut absolument expliquer. S'il y a des questions, il ne faut surtout pas hésiter à nous les poser, nous sommes tout à fait ouverts pour y répondre.

Mme LE LAGADEC. – Je vous conseillerais d'associer un administrateur qui n'y connaît rien, qui n'est ni comptable ni « budgétaire », un administrateur de votre équipe mais qui serait en dehors, de cette façon, cette personne aurait un œil extérieur qui permettrait peut-être d'avoir un œil pédagogique. C'est juste un petit conseil.

M. LE PRÉSIDENT. – Dans ce domaine plutôt obscur, nous notons tout de même une relative clarté grâce au travail de Claude PASQUIER et ses efforts de présentation et de sa disponibilité pour répondre aux questions.

Mme LE LAGADEC. – C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. – Par ailleurs, nous prenons acte de votre motion. Je crois que cela avait déjà été souligné. Sur le plan national, nous sommes totalement d'accord, sur le plan local, certains éléments de discussion ne sont pas exacts ce qui fait que nous prenons acte de cette motion.

D'autres questions ?

M. LE GOFF. – Je voudrais porter à la connaissance des membres du Conseil le fait que le Conseil de gestion de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion a voté à l'unanimité une motion s'opposant aux principes du prélèvement de la taxe de solidarité et de sécurité, de son assiette de calcul et de ses modalités de calcul. Cette motion a été transmise à la Présidence qui en a accusé réception.

J'insiste sur le fait que le vote a été obtenu à l'unanimité des élus d'un Conseil qui représente les enseignants, les étudiants, les administratifs et des personnalités extérieures.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous en avons pris acte.

Passons au vote.

M. LEVRAT. – M. WOLKENSTEIN a reçu pouvoir de M. DOUSSET.

(Discussion en aparté entre les membres du Bureau)

M. LE PRÉSIDENT. – Je propose finalement que nous passions à la présentation du PAPET qui est une annexe du projet initial. Nous ferons ensuite un vote global sur le budget initial et l'annexe.

M. TUZLU. – Avant toute chose, serait-il possible de proposer la motion au vote ?

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le plan national, nous sommes d'accord, mais certains éléments ne sont pas tout à fait exacts sur le plan local et sur lesquels des discussions sont toujours en cours.

M. TUZLU. – Il serait tout de même préférable d'avoir le vote des administrateurs puisque nous avons effectivement eu votre point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. – Sur la page 2, sur ce que vous dites nationalement, nous pouvons voter. Sur les éléments locaux, il y a une différence d'analyse.

M. TUZLU. – Vous n'êtes pas d'accord avec la motion mais je pense qu'il est important de la soumettre au vote des administrateurs.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons pris acte des remarques, mais il y a des inexactitudes dans le texte. Je vous proposerais éventuellement de retravailler un peu la motion pour la soumettre au vote dans sa globalité.

M. TUZLU. – C'est nous-mêmes, en tant qu'étudiants, qui avons rédigé cette motion, elle n'a donc pas à être modifiée par la Direction.

Nous avons rédigé une motion que nous aimerions soumettre au vote pour voir s'il y a consensus au niveau du CA.

Mme KOCH. – Cela s'est fait dans d'autres universités, à Nanterre cette semaine.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons donc procéder à un vote sur cette motion avant de voter le budget s'il n'y a pas d'autres remarques.

Parmi les administrateurs présents, qui votent contre le contenu de la motion ? 1.

Des procurations contre ? 0

Qui s'abstient ? 8.

Des procurations d'abstention ? 3

M. LE PRÉSIDENT. – Votre motion est adoptée.

Le décompte nous intéresse.

M. LEVRAT. – 1 vote contre.

8 abstentions de personnes présentes.

3 abstentions de personnes représentées.

18 pour.

M. LE PRÉSIDENT. – Très bien.

Par ailleurs, si vous êtes d'accord pour un vote global sur les aspects budgétaires, je vais demander à Christian TUTIN de venir présenter l'annexe PAPET.

Nous remercions Claude pour ses présentations et explications.

M. TUTIN. – Je vais essayer, vu l'heure un peu tardive, de ne pas « papoter » trop longtemps.

J'avais découvert l'existence de ce document PAPET l'an dernier alors que j'étais administrateur. C'est un document assez contraint puisqu'il doit obligatoirement être joint au budget initial en annexe. Il est constitué pour l'essentiel de très nombreux tableaux d'indicateurs correspondant aux différents objectifs.

Le PAPET a été institué par une loi de novembre 2012. Le premier PAPET concernait donc l'année 2014, il a été adopté avec le budget 2014 fin 2013. Nous en sommes donc au quatrième exercice PAPET.

Ce PAPET a été légèrement modifié en 2015 après l'adoption du contrat de site liant l'UPEC et l'UPEM. La présentation du PAPET est de fait connue puisque les objectifs sont ceux du contrat de site. Nous essayons ainsi de nous couler en quelque sorte dans ce moule doublement contraint, tout en prenant en compte un certain nombre de changements.

Au terme de quatre années de mise en perspective la multitude des indicateurs, parfois avec leurs imperfections, leurs insuffisances, nous disposons d'un suivi, une trajectoire d'évolution de notre université. Je tiens à saluer à cet égard l'énorme travail du pôle Pilotage pour rassembler ces

indicateurs même si une partie d'entre eux figurent par ailleurs dans les dialogues de gestion que nous avons avec les différentes composantes. Je voudrais également saluer au sein de la Direction le travail des différents groupes qui se sont mis en place, objectif par objectif ; ce travail a mobilisé l'ensemble des assesseurs, notamment des assesseurs CFVU sur des dossiers à la fois FTLV et Vie de Campus.

La grande nouveauté, c'est l'introduction d'une deuxième partie qui ne figurait pas dans les PAPET précédents et que vous trouvez à la fin du document à partir de la page 42. Cette annexe décline, en reprenant les objectifs du contrat de site, un certain nombre d'actions envisagées pour l'année 2017 qui devraient nous permettre en même temps d'afficher des ambitions et des objectifs stratégiques. Cela répond en partie aux inquiétudes soulevées précédemment par certains administrateurs. C'est peut-être à ce stade beaucoup dire mais, en tout cas, il y a une volonté d'afficher de vraies priorités et de suivre en conséquence un certain nombre d'évolutions au-delà du champ des indicateurs qui étaient présents dans les PAPET précédents.

Pour faire bref, si nous reprenons les différents objectifs sur la Formation Tout au Long de la Vie, objectif n° 1, nous proposons :

- de suivre l'évolution des dispositifs d'orientation, ce qui va un peu au-delà des stricts indicateurs quantitatifs précédents qui donnaient des taux de réussite, des taux de passage, des flux d'entrée d'étudiants etc.
- de suivre précisément les flux d'étudiants qui sont concernés et les résultats des dispositifs de transformation pédagogique.
- de suivre les consultations de l'offre de formation et l'usage par les étudiants des ressources mises en ligne par les enseignants.

Nous sommes plus sur une approche qualitative, cela permettra de voir comment les dispositifs qui sont mis en place donnent effectivement lieu à un changement des pratiques et à l'évolution des comportements à la fois des enseignants et des étudiants.

Pour insister sur les choses les plus importantes, une des insuffisances des PAPET actuels, y compris celui-ci, c'est peut-être l'énoncé même de l'objectif 3 : « renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international ». Il nous semble que ces deux objectifs sont assez distincts l'un de l'autre même si dans les deux cas, il y a un problème de rayonnement — international dans un cas et territorial dans l'autre. Nous nous orienterons très vraisemblablement l'an prochain sur une séparation plus claire de ces objectifs et surtout sur le fait de les nourrir, puisque si vous consultez le document, en l'état actuel des choses, ce sont tout de même les deux objectifs qui donnent lieu à très peu

d'indicateurs, à très peu de suivi, très peu d'indications qualitatives. Lorsque je dis « très peu », c'est un euphémisme ; dans l'ancrage territorial, il n'y en fait aucun indicateur. Nous allons donc engager une réflexion sur la façon dont les partenariats avec les collectivités territoriales auront été nourris, suivis dans l'année qui vient.

Sur le rayonnement international, même chose, il y a bien quelques indicateurs, mais qui restent extrêmement sommaires. Ce sont des indicateurs de mobilité internationale étudiante ce qui, au fond, ne dit quand même pas grand-chose.

Concernant le point intitulé « Transformation en cours de la stratégie en matière de relations internationales », il nous semble qu'il faudrait absolument une cartographie de nos relations internationales, qu'elles soient en matière de formation ou en matière de recherche. C'est intéressant de savoir si nous coopérons au niveau international plus avec l'Europe, avec l'Asie, l'Afrique saharienne ou l'Amérique latine.

Des éléments nouveaux figurent aux pages 51-53 à propos de la Vie de Campus. Il y a une véritable volonté, notamment de la part de l'assesseur Vie de Campus, précisément, de dynamiser cette vie de campus. Une série d'actions sont énoncées, elles ne seront sans doute pas toutes menées à bien ni même engagées mais elles sont envisagées pour l'année en cours autour de deux choses :

- que ce campus soit le lieu d'une vie culturelle. Par exemple, une des actions envisagées serait l'équipement d'au moins un amphithéâtre pour y recevoir des spectacles de chant, de théâtre, de danse, de façon à avoir effectivement une vie culturelle. Nous espérons pouvoir dire que l'amphithéâtre nouvellement équipé à grands frais répondrait à cette fonction, malheureusement, il n'en est rien pour le moment. Cela n'a apparemment pas été une priorité du service qui l'a équipé. Nous essaierons de faire en sorte qu'un amphithéâtre soit équipé à cette fin.
- que ce campus soit un « campus vert ». Cela passe par toutes sortes de choses, une partie sur les mobilités était d'ailleurs envisagée dans le plan de déplacement campus adopté par l'université en 2015. L'idée, c'est de mettre en œuvre un certain nombre de ces mesures par exemple en matière de covoiturage. Au-delà de cela, il y a l'idée d'un campus vert, réfléchir à la façon de rendre un peu moins minéral la dalle du Campus Centre (*phon.*).

Ces éléments de politique campus doivent concerner l'ensemble des sites et pas seulement le Campus Centre.

Je vais encore donner une ou deux indications sur le modèle économique de l'université. La façon dont

l'objectif est annoncé, « adopter un modèle économique équilibré », est probablement due au fait qu'il s'agit d'un objectif commun UPEC/UPEM. En ce qui concerne l'UPEC, le budget est équilibré, les finances de l'UPEC sont saines et elles le restent, même si comme l'a signalé Frédéric, il y a quelques éléments de fragilité mais c'est une fragilité potentielle. Il s'agit plutôt de stabiliser ce modèle économique qui, pour l'instant, est équilibré. Le principal élément nouveau sur ce point est la mise en œuvre d'une méthode de calcul de coûts complets en commençant par la formation continue, puisque cela a évidemment un impact sur les tarifs futurs à pratiquer. Il s'agit en quelque sorte de rationaliser l'offre du point de vue financier en faisant en sorte que les tarifs pratiqués compensent effectivement les coûts y compris les coûts représentés par l'utilisation des bâtiments, etc.

À terme, cette méthode de coûts complets devrait également être appliquée au niveau de la recherche puisque les mêmes questions peuvent se poser.

Objectif 7 : « améliorer l'efficacité du pilotage ». Cet objectif se compose de deux éléments :

- le pilotage financier sur lequel il n'y a pas grand-chose à dire. Je crois que les finances de l'UPEC sont stables, tout le monde est extrêmement satisfait à la fois des services financiers et de la comptabilité.
- Le système d'information. Si vous lisez le document, vous constaterez que nous n'avons pas touché aux indicateurs qui sont des indicateurs extrêmement qualitatifs, avec une notation de 1 à 3 ou de 1 à 4, dont l'objectivité, les fondements sont vraiment très implicites. À ce niveau, nous envisageons notamment la mise en place de comités de pilotage par grande fonction — formation, recherche, gestion. C'est en train de se mettre en place, ils commenceront à fonctionner en janvier. Nous devons cependant avoir une réflexion sur l'amélioration des critères de suivi des indicateurs à la clé et des actions à entreprendre.

Voilà très brièvement résumés le contenu du PAPET.

Un objectif a été abandonné, l'objectif RH. Ce n'est pas que nous nous désintéressions des RH, mais comme il existe par ailleurs un bilan social qui doit être lui aussi présenté, nous nous sommes dit qu'au fond, il valait mieux faire ce bilan RH dans le cadre de ce bilan social de façon exhaustive plutôt que de le balayer avec deux ou trois indicateurs plus ou moins grossiers dans le cadre du PAPET.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Christian.

Avez-vous des questions ?

M. GUYARD. – Ce serait plutôt une remarque.

Dans la deuxième partie « Programme d'action », objectif n° 4, « placer la vie de campus au cœur des priorités », nous pouvons commencer par dire qu'il est triste que les organisations étudiantes n'aient absolument pas été concernées pour la rédaction de ce PAPET. On ne nous a jamais demandé ce que nous en pensions ni même les actions à mener. À part pour le développement d'un campus vert, nous découvrons ces actions soudainement.

Et j'en veux pour preuve que le seul acteur concerné dans chaque action reste l'assesseur de la Vie étudiante qui, apparemment, n'a même pas été tenu au courant. Les organisations étudiantes ne sont pas prises à partie alors que nous sommes tous les jours acteurs du campus, de la vie de campus. C'est un peu triste de voir que nous n'y figurons pas, d'autant plus que certains objectifs sont extrêmement « spéciaux », leur portée restant limitée et peu ambitieuse. Certains objectifs du PAPET 2015 sont exactement les mêmes avec les mêmes intitulés.

M. TUTIN. – Vous parlez de la première partie ?

M. GUYARD. – Quand je regarde les objectifs de la page 51 jusqu'à la page 53, « redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes » n'aidera pas à soutenir plus de projets du FSDIE, cela doit faire partie d'un autre cadre de fonctionnement des initiatives étudiantes.

J'en profite pour dire justement que je suis étonné de voir que vous n'avez pas mis au sein de ce PAPET le projet de loi Égalité Citoyenneté avec l'article L. 611-9 : « Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole ou dans l'exécution d'un service civique sont validées au sein de sa formation. » Je pensais justement qu'il fallait insérer cette orientation dans le PAPET au niveau de l'objectif n° 4 pour préparer l'université à reconnaître la valorisation des engagements étudiants.

Vous pouvez voir cet article, je l'ai directement tiré de Légifrance. Je suis désolé, vous allez penser que je suis bien critique, mais ce n'est pas ambitieux.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous demanderais juste d'essayer d'aller un tout petit peu plus vite, car ici, nous parlons d'indicateurs, nous ne sommes pas sur la validation d'une politique de vie étudiante.

M. GUYARD. – Non, je suis d'accord,

M. LE PRÉSIDENT. – Si le débat doit avoir lieu, il aura lieu en CFVU. Nous sommes aujourd'hui sur une détermination d'indicateurs.

M. GUYARD. – Si les orientations des programmes d'action sont déjà peu ambitieuses, il y a peu de chance dans le cadre de discussions pour,

M. TUTIN. – Je vous arrête. Je souhaite compléter ce que vient de dire Olivier.

Nous sommes un peu pris à notre propre piège ici en quelque sorte, puisque nous sommes ici avec un document contraint, rendu obligatoire par la loi, que nous avons trouvé un peu trop « relevé des compteurs » en le découvrant. Nous aurions très bien pu simplement prolonger les tableaux et les graphiques et dire « c'est le PAPET 2017 ». Nous avons choisi d'en faire un peu plus, et du coup de sortir quelque peu de cet exercice contraint pour commencer à énoncer un certain nombre de choses. Il est clair que ce n'est pas pour autant le grand document déclinant la stratégie de l'UPEC d'ici à 2020 et ce n'est pas non plus l'objet du PAPET. Je peux vous garantir que la participation des étudiants à la Vie de Campus vient tout particulièrement dans les préoccupations de l'assesseur Catherine DEVILLE.

M. GUYARD. – Sauf qu'elle ne nous a pas appelés pour rédiger avec elle le PAPET.

Si dès l'orientation, pour développer le campus vert, on ne nous consulte pas pour le PAPET, il n'y a pas de raison qu'on prenne l'habitude de nous consulter.

M. TUTIN. – Le but du PAPET n'est pas de définir la stratégie mais de donner des éléments de suivi des objectifs qui ont été définis dans le contrat de site, avec des indicateurs quantitatifs à la clef. Voilà pourquoi je disais que nous étions un peu pris à notre propre piège car nous sommes allés un peu au-delà de cet exercice, mais il ne faudrait toutefois pas confondre cet exercice avec celui de la présentation des grandes orientations.

M. BASSAGLIA. – De mémoire car je n'ai pas le document sur moi et j'en suis désolé, mais il semble que l'engagement étudiant est évoqué dans un des indicateurs.

Deuxièmement, je voudrais insister de nouveau sur ce que disait Christian, ce document n'est pas un document de stratégie, c'est un document qui propose des indicateurs de suivi. Il ne préjuge absolument pas de la façon dont ce sera fait — les résultats évalués par ces indicateurs. Il est bien évident que les étudiants seront associés à ces actions-là.

M. LE PRÉSIDENT. – L'objet du document est réellement de mesurer ce qui sera mis en place d'une politique d'État.

M. TUTIN. – Pour redire les choses autrement, c'est clairement un PAPET de transition, d'où la présence de ces deux parties. La deuxième partie étant quelque chose d'exploratoire, nous avons pensé que ce n'était pas une mauvaise chose de donner quelques indications sur ce que nous avons en tête sur un certain nombre d'objectifs.

M. BASSAGLIA. – Lorsque j'avais ouvert le PAPET de l'année dernière, j'avais été marqué par certains

tableaux d'indicateurs remplis entièrement avec « nd » ; à quoi sert donc d'afficher les indicateurs dans les PAPET lorsque nous ne sommes pas capables de donner des valeurs ?

Nous avons essayé dans ce PAPET de trouver des indicateurs qui nous paraissaient accessibles, cohérents, en nous disant : nous avons envie de développer ceci, voici donc les indicateurs sur lesquels nous pouvons nous reposer pour le développer.

Il est évident que les étudiants seront associés à toutes les modalités de développement.

M. POIRET. – Je voulais intervenir sur un point de détail.

La loi Égalité et Citoyenneté n'est pas encore votée par le Parlement, nous ne pouvons donc pas intégrer une loi qui n'est pas encore votée ; elle sera examinée par le Sénat le 19 décembre prochain.

Je suis navré, quand une loi sera entrée en vigueur, nous pourrons éventuellement en tenir compte, Je comprends vos attentes, elles me paraissent légitimes, sachez juste qu'en tant qu'administration, nous sommes tenus de nous conformer à des lois déjà existantes. Quand elles n'existent pas, nous ne pouvons pas nous y référer, par définition.

M. PELLET. – Les questions que pose le représentant étudiant sont légitimes au sens où je pense que Christian a bien répondu sur la question du projet de PAPET de transition. C'est peut-être là-dessus qu'il faut insister.

Nous avons tout de même, et à juste à titre, le sentiment qu'il y aurait la charrue avant les bœufs — c'est d'ailleurs l'origine des remarques. Comme nous discutons d'outils d'évaluation sur un projet qui sera présenté avec toutes ses modalités plus tard, nous mettons effectivement la charrue avant les bœufs. Vous avez esquissé des choses qui seront développées dans un projet qui sera discuté par la suite — si je comprends bien —, et du coup, nous sommes dans l'entre-deux.

Pouvons-nous dire qu'une fois le projet clairement exposé avec ses modalités, ses finalités et débattu en CA, il débouchera sur une révision des critères d'évaluation ?

M. LE PRÉSIDENT. – Bien sûr.

M. GERVAIS. – Je crois que le mot « PAPET de transition » est très important. C'est une base de travail, soumise à évolution. L'objectif est clairement le PAPET 2018.

M. PELLET. – Une évolution est-elle possible dans les limites définies ?

M. GERVAIS. – Oui, nous devons reprendre tous les indicateurs du contrat de site. Ce sont les seuls

indicateurs sur lesquels nous n'avons pas la main.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Cette remarque a déjà été faite en CODIR mais pour l'amélioration de ce document, il serait peut-être intéressant de prendre comme acteur concerné de la recherche dans les objectifs les composantes et notamment les UFR — Unités de Formation et de Recherche.

M. LE PRÉSIDENT. – S'il n'y a plus de question, je vous propose de passer au vote.

M. TUTIN. – Nous pourrions immédiatement décider de rajouter cet acteur, puisque le document n'est pas encore voté.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous passons donc au vote sur la globalité du projet initial pour l'année 2017 avec l'annexe PAPET qui vient de vous être présentée.

Y a-t-il des modifications dans les procurations ? (*Non*)

Qui vote contre ? 4.

Des procurations contre ? 4.

Abstentions : 2.

Procurations d'abstention : 1.

M. LEVRAT. – 8 contre, 3 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT. – Le budget est adopté. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant qui vous sera présenté par Claude PASQUIER.

3.2 Approbation des tarifs des concessions de logement.

Mme PASQUIER. – Vous avez reçu le document. Il s'agit en fait d'actualiser le tarif applicable aux charges locatives qui sont facturées aux agents logés. Chaque année, le Conseil d'administration vote le tarif par mètre carré facturable par mois aux agents logés et qui couvre effectivement les charges locatives d'eau, d'électricité et de chauffage.

La facturation qui s'appliquera pour 2017 traduira un tarif au mètre carré par mois de 1,13 euro, ce qui représente en fait une réduction par rapport à 2016, dans la mesure où nous tenons compte du coût constaté l'année définitive précédente, en l'occurrence 2015, qui a traduit une diminution pour ces coûts d'eau, d'électricité et de chauffage. Nous répercutons cette diminution au tarif applicable en 2017.

Cela représente par an 13,58 euros et par mois 1,13 euro.

Mme BOIVIN. – Avez-vous des questions, des remarques sur ces tarifs ?

Je vous propose donc de les approuver.

Qui vote contre ?

Procurations contre ?

Qui s'abstient ?

Procurations d'abstention ?

(Les tarifs des concessions de logement sont approuvés à l'unanimité)

Merci.

Le point suivant sera présenté par Philippe.

3.3 Demande de remises gracieuses et sorties d'inventaire

M. VERSCHEURE. – Ce sera une présentation assez courte. Je vous ai transmis pour cette demande de remises gracieuses un certain nombre de documents pour lesquels il vous appartient de donner votre avis car ces demandes de remises gracieuses relèvent de la compétence du Président. Je dois donner un avis, les administrateurs également, et le Président se prononce au vu de ces avis.

Il s'agit d'un dossier qui émane de la société Fine Art et pour laquelle a été signé avec l'UPEC un contrat de collaboration dans le cadre d'un encadrement d'une thèse d'un doctorant.

Le contrat de recherche prévoyait initialement un versement de 32 364 euros conformément à un échéancier qui a été revu par un avenant en date du 14 décembre 2015. Malgré cet avenant de redéfinition qui était conclu entre la Direction de la Recherche et de la Valorisation et la société Fine Art, cette dernière a indiqué dans un courrier du 10 novembre 2016 — que vous avez à l'appui des pièces justificatives — qu'elle demandait une remise gracieuse d'une partie de la convention pour un montant de 9 000 euros hors taxe — 10 800 euros TTC — qui correspond à la troisième échéance de ce contrat.

Je précise que la société Fine Art a d'ores et déjà réalisé deux versements de 4 141 euros soit 8 282 euros et reste donc redevable à ce jour de la somme de 24 082 euros. Dans ces conditions, L'UPEC doit recouvrer cette somme.

J'ai examiné l'ensemble des pièces qui m'ont été communiquées et dont vous avez eu connaissance qui

m'amènent à émettre l'avis suivant : au regard des comptes de résultat qui ont été produits pour les années 2013 à 2015, j'estime que la situation financière de l'entreprise Fine Art est fortement dégradée. Vous noterez dans le document que le résultat comptable est régulièrement déficitaire et particulièrement sur l'année 2015. L'ensemble des créances qui sont supposées apporter des ressources pour l'établissement sont en nette diminution, les dettes sont en forte augmentation, la trésorerie de cette entreprise est exsangue puisqu'elle s'élève à 5 K€ en 2015 et son fonds de roulement est tellement dégradé qu'il est négatif. Cette situation est particulièrement inquiétante pour cette société et si nous voulons espérer pouvoir obtenir le recouvrement du reste de la créance qui, à mes yeux, au vu des éléments, reste peu certain, je ne peux qu'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par cette entreprise.

Mme BOIVIN. – Avez-vous des remarques sur cette analyse ?

M. PELLET. – Pour dire les choses crûment, cela veut-il dire qu'ils doivent 24 000 et vous estimez que s'ils s'engagent à payer 11 000,

M. VERSCHEURE. – Je m'en suis tenu à la proposition qu'ils font dans le courrier dans lequel ils disent qu'ils seront capables de pouvoir honorer deux échéances s'ils bénéficient d'une remise gracieuse pour la troisième échéance. Le Conseil d'administration peut toutefois faire d'autres propositions.

Si nous accordons cette remise gracieuse de 9 000 euros, le montant de la créance sera ramené à un peu moins de 14 000 euros.

M. PELLET. – En ramenant le solde restant dû à 11 098 euros ?

M. VERSCHEURE. – Tout à fait.

Quant à moi, j'é mets des réserves sur la capacité et la promesse de l'entreprise à faire face à cette échéance au regard de la situation. Ils ont peut-être des engagements qui leur permettront d'y faire face. Pour l'équilibre du contrat, je souhaiterais que nous n'allions pas au-delà de cette remise gracieuse.

M. PELLET. – Estimez-vous qu'il y a un risque de faillite et que l'UPEC ne récupérerait rien du tout ? Est-ce que la remise gracieuse qui est antérieure au versement de l'échéance promise garantit pour autant que l'échéance réduite sera payée ? Dans la négociation, ne vaut-il mieux pas dire qu'il y aura une remise gracieuse si l'échéance est payée ? Nous allons voter aujourd'hui en abaissant une dette sans aucune garantie qu'elle soit payée.

M. VERSCHEURE. – Nous ne sommes pas dans ces conditions, nous sortons de ce registre, nous ne

sommes plus dans le cadre de la remise gracieuse mais dans celui d'une transaction qui pourrait être passée entre l'université et l'établissement.

M. PELLET. – C'est tout de même ce qu'on vous propose implicitement — une transaction.

M. VERSCHEURE. – Oui, mais formellement, c'est une remise gracieuse.

En revanche, nous pouvons très bien inverser le dispositif, donner un avis défavorable, et le Président suivra ou ne suivra pas, et il est toujours possible d'examiner cela sous la forme d'une transaction. Cela étant, cela peut poser quelques problèmes d'équilibre.

Mme OLLIVIER-YANIV. – J'avais une question, pas tant en termes de décision et d'analyse présentées par Philippe : avons-nous réfléchi à l'impact sur le budget de l'unité de recherche dans l'hypothèse où nous refusons cette remise gracieuse ?

M. PETEY-GIRARD. – Je peux répondre puisque c'est le laboratoire MSME et j'ai eu Salah Naili au téléphone. En réalité un des éléments dont nous ne disposons pas est strictement lié au calendrier. La demande est établie en fin d'année, nous ne connaissons pas la situation de la société pour l'exercice 2016. Un certain nombre de signes extérieurs au dossier comptable laissent penser que la société pourrait éventuellement être en capacité étant donné l'exercice en cours d'honorer le solde de sa dette.

Une des possibilités serait de trouver un nouvel échéancier, c'est aussi une éventualité, sauf qu'en l'état des pièces fournies et des pièces auxquelles nous pouvons effectivement avoir accès, la conclusion de l'agent comptable est la seule que nous puissions effectivement avoir. Le courrier d'accompagnement comporte également une sorte d'engagement, mais effectivement, si une société fait faillite, elle fait faillite, et vous me passez l'expression, « nous l'avons dans le baba », voilà tout. Par exemple, si on verse un acompte pour construire une maison et que la société de maçonnerie fait faillite, on se retrouve sans rien. Nous nous retrouvons dans le cas présent dans une situation difficile à évaluer.

Au demeurant, Salah Naili me disait qu'il y avait des collaborations longues, la situation n'est pas une situation de blocage, le processus scientifique se poursuit, des publications sont prévues, mais effectivement, le manque à gagner en cas de remise gracieuse est de nature à considérablement gêner le laboratoire et nous le comprenons tout à fait.

C'est en réalité le risque de tout engagement avec une entreprise : nous ne pouvons pas garantir la santé de l'entreprise avec laquelle nous collaborons.

Il ne s'agit pas non plus d'une remise totale de la dette, elle est assortie d'un engagement dont nous

pouvons souhaiter que l'entreprise puisse le tenir bien que nous n'ayons pas les éléments comptables qui permettent de le laisser penser.

M. VERSCHEURE. – C'est bien précisé dans le courrier que vous avez à disposition dans le dossier. La société s'y engage.

M. FRÉMONT. – Y a-t-il eu une expérience similaire à l'université par le passé ?

M. VERSCHEURE. – Je n'en ai pas connu depuis que je suis là sur les contrats de recherche. Pas de mémoire. C'est exceptionnel.

M. PETEY-GIRARD. – Sans nul doute, cela pénalise fortement le laboratoire.

M. FRÉMONT. – Pour redire ce qu'Éric disait, il faudrait prendre l'argent tant qu'il est encore temps avant qu'il y ait un dépôt de bilan probable, à savoir 24 000 euros au lieu de 11 000.

M. PETEY-GIRARD. – Ou pas puisque nous ne connaissons pas les comptes de l'année en cours, raison pour laquelle je disais que c'est une histoire de calendrier. Peut-être que si la demande avait été faite au mois d'avril 2017, les comptes de l'exercice 2016 auraient poussé à une appréciation différente.

M. PELLET. – Nous sommes *grosso modo* en train d'évaluer d'une main de poker : est-ce que c'est du bluff ou non ?

M. PETEY-GIRARD. – Sauf que la situation n'est tout de même pas tout à fait du poker.

M. VERSCHEURE. – Il est dit dans le dernier paragraphe de la première page : « *C'est donc sur ce solde à payer que je sollicite la bienveillance et la compréhension du Conseil d'administration de l'université en demandant l'abandon de l'échéance de la troisième année et donc de ramener le solde restant dû à 11 098,34 euros HT, solde que je m'engage à payer à réception de la facture réaménagée.* »

Nous ne pouvons que le croire...

Mme BOIVIN. – D'autres remarques ?

Pouvons-nous passer au vote sur cette demande de remise gracieuse ?

Je vous propose en l'état de nos informations et du calendrier dans lequel nous la traitons, de voter donc l'approbation de cette remise.

Qui vote contre ?

Pardon...

M. LEVRAT. – Mme BARBOT a reçu procuration de M. GUYARD.

Mme BOIVIN. – Qui vote contre ?

Procurations contre ?

Qui s'abstient ? 2.

Procurations abstentions ?

Adopté.

Je vous remercie.

M. VERSCHEURE. – Le deuxième point est un point d'information sur les mises au rebut, les sorties d'inventaire que vous êtes amené à examiner tous les ans.

Le document est plutôt dense, nous allons directement aller à la dernière page.

Depuis 2014, la réalisation de l'inventaire physique consiste en un passage dans l'ensemble des bureaux pour vérifier la présence de l'ensemble des biens immobilisés. Le rapprochement avec l'état comptable est réalisé par un prestataire de services qui a été choisi en 2014 dans le cadre d'un marché public. Vous vous en souvenez pour ceux qui étaient présents à l'époque, cet inventaire physique et ce rapprochement avec l'inventaire comptable ont permis de lever la dernière réserve apposée par les commissaires aux comptes sur nos comptes.

Dans le cadre de ce marché, il a été prévu trois tranches conditionnelles pour la réalisation d'un inventaire intermittent. La première tranche faite en 2015 a fait l'objet d'une première tranche de repérage de l'ensemble des immobilisations physiques. La deuxième tranche a été réalisée en 2016 et le marché sera renouvelé sur l'année 2017.

Au titre de l'année 2016, un certain nombre de bâtiments représentant à peu près un tiers de l'ensemble des immobilisations ont été visités par les inventoristes. Il s'agit des bâtiments André Boulle, Bienvenue, Duvauchelle, la partie hôpital Henri Mondor pour ce qui nous concerne, Jussieu — dans lequel se trouvent certains hébergements de biens appartenant à l'UPEC —, Mail des Mèches, Médecine, Pyramide, Saint-Simon, les bâtiments de Thiais et de Vitry.

Que ressort-il de cet inventaire ? Le montant des sorties d'inventaire et donc de mises au rebut s'élève à la valeur nette à 226 000 euros. La valeur nette, c'est la valeur qui n'a pas fait l'objet d'amortissements.

Certains de ces biens font l'objet d'une subvention d'investissement. Ces subventions d'investissement sont amorties au même rythme que les biens qu'elles financent. Pour celles qui ne font pas encore l'objet d'amortissements, il faut les reprendre au même titre que les immobilisations correspondantes.

La sortie de la subvention d'investissement en valeur nette est de 21 000 € Ça euros, somme qu'il convient de sortir du bilan.

Que relevons-nous à l'examen de ces 112 objets mis au rebut ? Pour l'essentiel, il s'agit de biens informatiques qui ont été acquis avant l'exercice 2012 pour l'essentiel et qui sont complètement amortis et leur valeur justifie donc leur mise au rebut ; ils sont obsolètes.

Conformément à la délibération votée le 8 juillet, il a été délégué au Président le soin de signer les états de mises au rebut. Il les a signés et conformément à cette déclaration, il a été convenu que cet état de sortis vous soit transmis pour information.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions ?

Nous passons au point suivant avec Guillaume POIRET et Tami MOURI.

3.4 Information sur le budget sûreté de l'établissement

M. POIRET. – Je vais commencer sans le Power Point.

Nous avons commencé par des éléments de contexte qui sont tout de même assez importants. Vous savez que nous avons un campus particulier avec, d'une part, plusieurs sites, ce qui a des impacts importants en termes de coût puisque chaque site doit être protégé ce qui n'est pas le cas des universités mono ou bi-sites.

Nous sommes une université qui a été historiquement conçue comme ouverte sur la ville, ce qui suppose là encore de surveiller plus d'accès, ce qui peut augmenter les coûts de sûreté. Ces réflexions sur la sûreté ne datent pas d'hier. En l'occurrence, dès 2013, un certain nombre de cambriolages avaient eu lieu, un sentiment d'insécurité de la part du personnel et de la part des étudiants existait déjà, notamment en ce qui concerne le parking. Une première prise en charge avait donc eu lieu sous forme d'un audit de sûreté réalisé progressivement sur l'ensemble des sites, piloté par le Cabinet et également en lien avec la préfecture.

La phase 1 concerne le Campus Centre avec une restitution en 2014. La phase 2 concerne le Mail des Mèches en 2016. Les sites de Boulle, Médecine et Saint-Simon également en 2016. Est en cours d'audit actuellement le site de Pyramide avant une phase 3 qui concernera les sites de Bonneuil et Vitry courant 2017.

Suite aux attentats de 2015, nous avons également mis en place des réunions de sûreté plus fréquentes avec un périmètre bien défini :

- un renforcement de la surveillance des bâtiments.
- un renforcement de la surveillance des bibliothèques.

Le coût global s'est élevé à 210 000 euros.

Je vais laisser la parole à Tami MOURI pour la suite.

M. MOURI. – Nous voyons bien que cette stratégie s'inscrit dans la durée dès 2013 et se traduit à partir de 2015 en fonction de l'actualité à des réactions urgentes qui sont destinées à protéger à la fois les biens, les personnes et à réagir à la menace qui se précise en France.

Concrètement, il s'agit d'organiser cette mission sûreté. Cela passe donc par la création d'un pôle Sûreté qui nécessite un certain nombre d'infrastructures techniques et d'infrastructures de personnels :

- des infrastructures techniques puisqu'il s'agit d'installer un système de caméras de surveillance.
- des infrastructures humaines puisqu'il faut bien mettre des personnes au pied des caméras pour pouvoir les manœuvrer et d'autres personnes qui soient sur le terrain pour pouvoir réagir en fonction des besoins par transmission radio.

Ces personnes doivent être encadrées par un responsable. Nous ne laisserons pas des agents internes ou d'une société extérieure sans encadrement et de surcroît, cette fonction est actuellement assez sensible.

Tout ceci passe par la création d'un pôle Sûreté :

- 2 postes contractuels sont créés, un chef et un adjoint. Deux postes tout simplement parce que l'un peut partir en vacances et il faut qu'il y ait une présence toute l'année. C'est l'unique raison.
- 4 agents présents sur site de la société prestataire — 2 agents sur le terrain et 2 agents derrière les écrans. 16 écrans seront mis en place, et comme certaines règles obligent à ne pas rester trop longtemps derrière un écran, il fallait donc organiser un roulement de personnels. À terme, c'est l'un des postes qui pourrait être réduit. Il serait possible de mutualiser des équipes et faire en sorte de réduire ce chiffre en cours d'année 2017.

Le dispositif vidéo a coûté 738 000 euros. La mise en œuvre technique est achevée ; la réception au

sens administratif a eu lieu cette semaine. Une période de levée de réserve a eu lieu. Cette période consiste en un relevé de points identifiés pendant une utilisation du système d'un mois et demi, ce qui permettra petit à petit de résoudre tous les problèmes. Par exemple, un problème de profondeur de champ, qui ne permet pas d'atteindre visuellement un point en particulier et que nous avons décrit comme important ou encore un problème de largeur de spectre qui ne permet pas d'atteindre visuellement la porte que nous avons également identifiée comme point important. Nous avons donc listé et communiqué tous ces problèmes techniques à l'entreprise.

L'installation fonctionne, elle est prête et nous avons ces jours-ci la finalisation des entretiens avec des personnes qui ont été sélectionnées sur leur profil pour encadrer l'ensemble de ce dispositif.

Tout nous amène à penser que dans les tout débuts du mois de janvier, nous aurons identifié la bonne personne. Ce n'est pas un exercice facile, il ne s'agit pas de se lancer n'importe comment dans le recrutement d'un responsable sécurité, mais nous escomptons bien en début d'année avoir un responsable et son adjoint.

Je vous fais un rappel rapide des actions mises en œuvre :

- le renforcement de l'éclairage aux abords des bâtiments et des parkings.
- la mise sous alarme progressive d'un certain nombre de bâtiments.
- la centralisation de la gestion des contrôles d'action.
- le changement des serrures.
- le regroupement des activités les samedis au sein d'un seul bâtiment. C'est très contraignant. Beaucoup de personnes se plaignent cette mesure. On nous explique que c'est mieux dans tel bâtiment de tel ensemble, mais il faut maintenant rationaliser la sécurité, rationaliser les entrées, le contrôle Vigipirate. Toutes ces mesures ont une incidence financière importante. Petit à petit, les choses se passent mieux et nous arrivons à nous organiser.

Nous continuons également à mettre en place des réunions périodiques de sûreté tous les mois. La sécurisation des accès se fait également. Nous modifions enfin les consignes de sécurité en mettant en place un registre qui permet de formaliser un certain nombre d'actions liées à la sécurité et la sûreté.

Que recouvre cette dépense sûreté ? Les quatre postes en sont les suivants :

- le gardiennage récurrent pour 837 000 euros. C'est le gardiennage historique que nous avons toujours eu, celui de nuit et des fins de journée qui permet de fermer les bâtiments et celui de

sécurité incendie qui permet d'assurer nos obligations en termes de vigilance sécurité incendie.

- la sécurité des renforts bibliothèque. C'est le gardiennage que nous avons décrit tout à l'heure et qui date de 2013. Il consiste à assurer un premier contrôle de filtrage Vigipirate dans les bibliothèques universitaires. En 2015 est apparue la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle Vigipirate. Ce dispositif n'émane pas de la Présidence de l'UPEC, il est en quelque sorte la déclinaison d'un plan qui concerne l'ensemble des ministères et qui se décrit au sein de chacun des ministères dans chacun des établissements bien évidemment sous l'autorité du Rectorat à travers les instructions qui nous sont données par le haut fonctionnaire de Sécurité et de Défense. C'est lui qui, en fonction du niveau d'alerte, définit un certain nombre de prescriptions. Ces prescriptions sont assez génériques et chaque établissement peut trouver les solutions applicables au cas par cas, bâtiment par bâtiment, établissement par établissement. Il s'agit ici d'assurer un filtrage et un contrôle des personnes à l'entrée des bâtiments les plus sensibles. Cette mesure représente 700 000 euros par an.

Pour finir, le quatrième point concerne celui que nous venons de décrire et qui est directement lié à l'utilisation et à la sécurité du Campus Centre pour ce qui concerne l'utilisation des caméras vidéo.

Cette planche n'est pas facile mais je vais vous l'expliquer.

Vous voyez sur le côté gauche l'ensemble des bâtiments concernés, et ensuite, deux grandes familles :

- une famille des interventions liées à la sécurité du lundi au samedi.
- une famille des interventions liées à la sécurité les samedis et les dimanches.

Pour les prestations issues des dispositions prises en novembre dans le cadre du plan Vigipirate du lundi au samedi, un nombre d'agents de sûreté est prévu. Par exemple, sur le Campus Centre, deux agents de sûreté sont en complément depuis 2015 et présents de 8 heures à 19 heures. Quant à la bibliothèque, un seul agent de sûreté est présent de 8 h 30 à 20 heures.

Pour ce qui concerne les prestations récurrentes — prestations de nuit ou de fermeture —, nous avons un SSIAP, un spécialiste de la sécurité incendie diplômé et formé qui assure le complément nocturne de la vigilance diurne de 17 heures à 23 h 30. Nous avons également trois agents de sécurité qui permettent une présence de 17 heures jusqu'à 8 heures du matin le lendemain.

Nous aurons également sur le site du campus un maître-chien qui viendra de 18 h 30 à 4 heures du matin.

En général, sur chacun des sites, nous avons deux agents de sûreté le jour et trois agents le soir. Voilà à peu près l'échelle du problème. Ce n'est pas beaucoup, ils ne sont pas payés très cher, mais l'agglomération totale des coûts devient vite importante, raison pour laquelle l'université maîtrise les demandes d'utilisation des bâtiments. Voilà pourquoi de temps en temps, vous essayez des refus lorsque vous souhaitez aller dans des bâtiments qui ne sont pas surveillés. Cela a une incidence financière qui monte très vite.

Afin de bien comprendre, j'ai mis à votre disposition le coût du renfort Vigipirate pour un mois dans l'ensemble des bâtiments. Cela représente 77 000 euros par mois : 10 000 euros pour le Campus, 4 000 euros pour la BU, 5 000 euros pour Médecine, 17 000 euros pour l'ensemble des bibliothèques. Au bout d'une année, nous atteignons très vite le million alors que seulement deux personnes assurent la sécurité par bâtiment.

Je suis à votre disposition pour répondre toute question et éclairer vos réflexions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions, des commentaires sur ces informations ?

Merci encore pour cette présentation.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4. OFFRE DE FORMATION :

Nous ne traiterons qu'un seul point alors qu'il devait y en avoir deux ; en ce qui concerne les demandes de subventions européennes du programme opérationnel FEDER, il apparaît que les annexes n'étaient pas disponibles sur la plateforme.

4.1 Tarification de diplômes universitaires

M. GERVAIS. – Deux annexes financières vous sont présentées aujourd'hui. La première annexe concerne le DU Droit du sport la seconde concerne le DU de Neuro-rééducation du mouvement.

Ces formations ont été présentées en CFVU le 5 décembre 2016, si je ne me trompe pas, et les annexes financières ont été présentées très récemment à la Commission des moyens le 9 décembre 2016.

Ces deux fiches ne présentent pas de problème. Nous avons ici essayé de faire évoluer les annexes afin d'avoir le plus d'informations possible. Vous savez que c'est un sujet récurrent. Nous avons demandé dernièrement à pouvoir récupérer l'ensemble des fiches présentées à la CFVU afin que la Commission des moyens et le Conseil d'administration puissent avoir l'ensemble des informations concernant les

diplômes concernés, même si aujourd'hui, nous ne nous prononçons que sur la partie financière puisque la CFVU s'est déjà prononcée sur la partie pédagogique.

Par rapport aux documents qui nous ont été présentés, je peux vous dire que nous avons à peu près un nombre d'étudiants correspondant à celui des années précédentes. Les deux annexes en question restent sans surprise, et nous avons à chaque fois des bilans à l'équilibre, légèrement excédentaires. A priori, il n'y a pas d'enjeu sur ces deux présentations de diplôme.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions ?

Je propose que nous votions la tarification de ces deux diplômes universitaires.

Qu'en est-il des procurations ?

M. LEVRAT. – Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de M. WOLKENSTEIN. M. MONTAGNE a reçu pouvoir de Mme DESPRES.

M. LE PRÉSIDENT. – Qui parmi les présents votes contre ? 0.

Des procurations contre ? 0.

Des abstentions ? 0.

Procurations d'abstention ? 0.

Adopté à l'unanimité.

Yann, voudrais-tu faire une intervention rapide sur la raison du report du point suivant de l'ordre du jour ?

4.2 Approbation de deux dossiers de demande de subventions européennes du programme opérationnel FEDER

M. BASSAGLIA. – En ce qui concerne les deux projets FEDER, je vous propose de reporter ce vote au prochain CA et je vous explique pourquoi ; je n'ai pas vérifié, et je m'en excuse personnellement auprès des administrateurs, les documents qui ont été déposés sur la plateforme.

Il se trouve que je n'ai vérifié que ce matin, et si vous avez vérifié ces documents, ils ne concernent qu'un seul des deux projets FEDER qui sont passés en CFVU. Il me paraît difficile de demander une approbation aux administrateurs, sachant que ces projets-là ont déjà été approuvés en CFVU et ont déjà été déposés avec une mention « sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration ». Il serait délicat de traiter un de ces projets aujourd'hui qui apparaîtrait alors comme soutenu par le CA au

détriment de l'autre.

Je vous propose et vous demande de bien vouloir accepter de reporter l'examen de ces deux projets au prochain Conseil d'administration qui aura lieu le 13 janvier.

Je me suis renseigné auprès des porteurs de projets ce report ne porte a priori pas préjudice aux projets.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions ?

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ

M. BASQUIN. – C'est un point d'information usuel au niveau de notre Conseil d'administration, il s'agit de vous rendre compte et de vous informer des contrats de convention signés par le Président de l'université dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration en début de mandat.

Vous avez pu examiner un tableau de synthèse à cet effet. Pour résumer, les conventions intervenues ces dernières semaines peuvent s'analyser par rapport à quatre priorités tout à fait usuelles de la politique universitaire. Pour l'essentiel, ces conventions sont intervenues tout d'abord dans le périmètre des relations internationales. Bon nombre de conventions sont intervenues également dans le domaine de la recherche avec du soutien à la publication ou des subventions apportées à l'organisation de colloques scientifiques ce qui témoigne du dynamisme de la recherche à l'UPEC.

Par ailleurs, des mises à disposition de locaux à titre gratuit ont été concédées lorsqu'il s'agit d'administration de l'Éducation nationale ou le plus souvent à titre onéreux puisque c'est une des missions de l'université aujourd'hui que de valoriser patrimoine. Un certain nombre de conventions vous sont donc présentées à ce titre. Sur les conventions de mise à disposition de locaux, nous obtenons des ressources tangibles dont Claude PASQUIER vous a donné la teneur précédemment.

Un quatrième spectre de conventions concerne enfin des partenariats avec deux familles :

- un premier champ de conventions sur les partenariats avec l'ESPE qui conventionne avec des organismes du monde de l'Éducation nationale comme la MAIF ou la MGEN. Ce sont des traditions très anciennes qui existent à l'ESPE ou qui existaient jadis dans les IUFM. Ce sont donc des relations avec des organismes mutualistes d'intérêt général qui sont tout à fait connexes au monde de l'Éducation.

- un deuxième champ de conventions un peu nouveau qui témoigne du dynamisme l'action de Catherine DEVILLE. Ce sont des conventions qui tendent à redynamiser la politique d'action culturelle en bénéfice des étudiants et des personnels. Le point emblématique en est une convention de partenariat avec le Musée du Louvre. Lors du prochain CA, vous verrez d'autres conventions dans le même esprit qui viennent d'être signées par le Président avec le musée de la Porte dorée ou avec d'autres organismes culturels témoignant de la volonté du Président et de Catherine DEVILLE de redynamiser la politique culturelle de l'établissement. Cela me paraissait important de le souligner au titre des actions impulsées par notre Président.

Voilà pour l'essentiel. Il me semble que le tableau très analytique préparé par Florence vous détaille bien à chaque fois la convention dans son objet et dans ses incidences financières.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Christophe.

Je donne la parole à Vèrène CHEVALIER.

Mme CHEVALIER. – Je remercie tout d'abord la nouvelle équipe de direction pour son effort de nous fournir depuis le printemps dernier quasiment à chaque réunion de CA une information sur les contrats et les conventions que l'établissement signe. Il me semble que cette information est vraiment précieuse car elle permet d'avoir un aperçu de l'étendue et de la diversité des activités de notre établissement.

Ceci dit, j'ai eu beau chercher dans les divers tableaux qui nous ont été fournis depuis le printemps dernier, je ne trouve ni les contrats ni les montants qui correspondent aux divers dispositifs de formation en ligne, or il semble que ceux-ci soient appelés à évoluer au fil des besoins pédagogiques qui semblent croissants dans les années à venir.

Par ailleurs, il serait utile que les administrateurs puissent avoir une idée de ce que l'ensemble du campus numérique représente pour l'établissement, et j'en veux pour preuve l'évolution programmée de la plateforme Diotime en Médecine dont on ne trouve absolument aucune trace dans ces tableaux. Je souhaiterais donc que nous puissions à l'avenir avoir des informations sur les impacts budgétaires des choix numériques, et de l'utilisation de plateformes numériques diverses et variées parce que cela a un coût certain pour l'établissement. Cela nous permettrait d'avoir une vision d'ensemble et des éléments concrets.

M. BASQUIN. – Merci pour votre intervention, et votre préoccupation de transparence rejoint la nôtre.

S'agissant de la pédagogie numérique, si j'ose simplifier les choses en ces termes, une information vous est donnée à la page 3 de ce tableau de synthèse avec une référence à une convention IDEA. IDEA est cette convention qui tente de développer l'enseignement numérique dans le cadre du PIA2 avec nos

partenaires de Marne-la-Vallée et de la ComUE. Cette information figure donc aujourd'hui dans ce tableau de synthèse.

Je me souviens également lors de mon premier Conseil d'administration à l'UPEC à la mi-septembre dernier vous avoir rendu compte d'une autre convention IDEA portant sur les mêmes objets et finalités de développement de l'enseignement à distance. Vous avez au moins des éléments de réponse aujourd'hui et dans le tableau similaire du Conseil d'administration de mi-septembre sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. – Aucun problème pour faire apparaître de façon exhaustive ce genre de choses.

Yann ?

M. BASSAGLIA. – Je suis tout à fait d'accord avec la remarque qui vient d'être faite. Il faut effectivement intégrer dans ce fonctionnement non seulement les conventions mais également le coût interne.

Il me semble qu'il serait intéressant de regrouper ces enseignements, en particulier dans une approche à venir au sein du PIA3.

Mme CHEVALIER. – Mon intervention concernait plutôt des contrats, savoir combien ça coûte, quel type d'action, etc.

Par exemple, j'ai soulevé la question du Diotime, ce n'est pas compliqué, je voudrais juste savoir : quels sont les prestataires, combien de sous... Cela ne me semble pas sorcier d'obtenir ces éléments. Petit à petit, nous montons en puissance sur ces outils et il serait important pour les administrateurs de bénéficier d'éléments d'appréciation et d'évolution.

M. PELLET. – Ceci dit, je ne trouve pas dans la page 3 la référence à IDEA.

M. BASQUIN. – Je l'avais vue ce matin en relisant et je viens de la montrer au Président. C'est sur cette page, cotation DEF2016-294. Il est là sur l'état de synthèse aujourd'hui. Il témoigne de notre action en termes d'enseignement numérique, mais vous avez raison, Madame, il n'épuise pas le sujet, c'est évident. C'est un avatar, c'est l'une des modalités de notre action dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT. – Je suis d'accord pour qu'à la fois à la CFVU et au Conseil d'administration soit fait un point d'information à ce sujet.

M. BASSAGLIA. – Pour compléter, il y a quand même une certaine complexité à établir un bilan exact dans la mesure où, par exemple, certaines actions sont prises en charge au niveau des composantes sur leurs fonds et d'autres en réponse à des appels à projet, d'autres encore par convention ou enfin d'autres sont prises en charge en partie par les services centraux — je pense en particulier à

l'implication de la DSI dans ces actions-là.

Il serait donc intéressant que nous ayons une estimation de l'ordre de grandeur de l'implication dans les enseignements de type numérique de l'UPEC actuellement ainsi que de la nature des contrats au Conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons le prévoir.

Mme CHEVALIER. – Je pense que nous n'avons pas le même document, puisque je n'ai dans mon document que 283 pages. Quand je mets « IDEA » dans la recherche numérique, rien ne sort.

(Discussions simultanées entre plusieurs administrateurs)

M. BASQUIN. – Si besoin, nous ferons un nouvel envoi du document pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Le but est à la transparence, c'est bien évident.

M. LE PRÉSIDENT. – Passons au dernier point de l'ordre du jour.

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 24 JUIN 2016, 8 JUILLET 2016 ET 16 SEPTEMBRE 2016

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des remarques, des demandes de correction ou d'ajout ?

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Pages 26 et 27 du PV du 16 septembre, dans mon intervention, il semble qu'il y ait des bouts de copier/coller d'une précédente intervention. Notamment, il y a un « 10 000 euros, mais » au milieu d'une phrase et qui n'a pas grand sens et que je ne me rappelle pas avoir dit.

De même, à la fin de l'intervention, au milieu de la page 27, nous voyons les majuscules « UP » et, en l'occurrence, il s'agissait de « UB » (unité budgétaire).

M. LE PRÉSIDENT. – Nous pouvons apporter des corrections.

Mme CADUSSEAU. – Quelques coquilles sur le PV du 24 juin en particulier sur la page 5 du document au niveau du sommaire. Je ne sais pas si vous avez la même version, mais il y a des indications d'erreurs signées non définies. Des petites choses sont à revoir.

Par ailleurs, nous pouvons nous interroger au niveau de la page 4 sur l'absence de Mme Jeanne-Marie BOIVIN parmi les membres non élus absents.

Mme BOIVIN. – J'avais demandé que ce soit corrigé. Je l'avais effectivement remarqué...

M. LE PRÉSIDENT. – Très bien. Je réserve ces modifications.

Je vous soumetts ces PV au vote.

Parmi les présents, y a-t-il des votes contre ? 0.

Procurations contre ? 0.

Abstentions ? 0.

Procuration abstention ? 0.

Adoptés à l'unanimité sous réserve des corrections indiquées au cours de la séance.

Question diverse

M. LE PRÉSIDENT. – Je souhaite aborder un point divers. Certains m'ont fait remarquer que, en général, ils recevaient le courrier papier des ordres du jour du Conseil d'administration le soir après le CA, ce qui pose la question de l'utilité de la diffusion par courrier.

Je pense que tout le monde est désormais équipé du numérique, pouvons-nous donc à ce titre faire l'économie de frais postaux et de papier ?

Mme LE LAGADEC. – Je ne le reçois pas par papier.

Mme RIOU. – Ils sont transmis le jour même où nous envoyons l'ordre du jour. Cela part en courrier simple, et le délai d'acheminement peut prendre parfois plus de cinq jours.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose donc de faire cette économie.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

M. FRÉMONT. – Monsieur le Président, à quand un site Internet digne de ce nom pour cette belle université qu'est la nôtre et qui puisse représenter notre recherche, nos accords internationaux, nos formations en anglais, en français, notre apprentissage ?

Je sais qu'il y avait eu un projet de site web pour l'université en pleine période de fusion qui n'est plus ; est-ce que le service communication ici présent a comme projet de refaire un site Internet en associant bien entendu les composantes ?

M. MAITROT DE LA MOTTE. – L'équipe de direction a décidé de se saisir effectivement de la question et d'animer un groupe de travail. La première réunion se tiendra au sein de l'équipe mardi prochain pour identifier les besoins, pour voir qui sera consulté, sous quelles modalités et à quel moment du calendrier, sachant bien évidemment qu'il faut impliquer les enseignants-chercheurs, les directeurs de

laboratoire, les doyens, les étudiants et toutes les personnes concernées. Nous y travaillons.

M. FRÉMONT. – Merci de cette réponse. Un site web bilingue, naturellement ?

M. BASSAGLIA. – Cela fait partie du cahier des charges.

M. FRÉMONT. – Il faut que nous puissions déjà attirer les étudiants locaux et internationaux. Merci beaucoup.

Mme LE LAGADEC. – Pour compléter sur le numérique, le département a mis en place depuis quelques mois une *newsletter* enseignement supérieur et recherche. Il faut donc que les étudiants s'inscrivent, le but étant de les informer sur ce qui se passe sur leur territoire et ce qui est mis en place pour eux. Cela se construit en partenariat avec l'ensemble de la communauté enseignante de l'UPEC et des écoles etc. N'hésitez donc pas à faire circuler l'information et à nous renvoyer éventuellement des informations que vous souhaiteriez mettre à notre disposition.

M. LE PRÉSIDENT. – Très bien, merci pour cette information.

D'autres questions diverses ?

Je vais passer la parole pour un point d'information à Jeanne-Marie BOIVIN.

Mme BOIVIN. – Je suis un peu confuse parce que vous n'êtes plus très nombreux, qu'il est tard et que nous sommes tous morts de faim, mais je vous demanderais tout de même quelques minutes pour prendre congé de vous pour une trêve plus longue que celle des confiseurs et pour vous annoncer que, pour des raisons personnelles, j'ai présenté ma démission à Olivier MONTAGNE et qu'il l'a acceptée. Ou plutôt, il l'acceptera après le CA restreint quand je la lui présenterai officiellement.

Je voudrais également vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant en mars et pour le travail que nous avons commencé à faire ensemble et dont je suis certaine que vous le continuerez dans la même confiance avec mon successeur.

Je forme des vœux parce que c'est la saison pour qu'avec lui ou elle et avec toute l'équipe de direction de l'université, vous continuiez de tracer, dans un paysage universitaire compliqué, le meilleur chemin pour l'UPEC. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. – Comme indiqué, j'ai effectivement accepté la démission proposée par Jeanne-Marie. Je souhaite saluer la qualité du travail effectué ces derniers mois.

J'ai demandé à l'assesseur Moyens et Ressources humaines, vice-président adjoint, M. GERVAIS

d'assurer l'intérim et le suivi des dossiers jusqu'au CA du 13 janvier prochain où une candidature vous sera proposée pour approbation.

Je vous souhaite une bonne fin d'année, tous mes souhaits les meilleurs et je vous remercie pour cette séance du Conseil d'administration.

La séance est levée à 13 h 48